



ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur,
de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique

**LES PRIORITES NATIONALES DE RECHERCHE
PROGRAMMES, AXES ET THEMES**

**DEFINIES EN FONCTION DES ORIENTATIONS
DES**

**STRATEGIES GOUVERNEMENTALES EN MATIERE DE
DEVELOPPEMENT**

Période 2009-2012

1. Les priorités nationales de recherche : Rapports avec les stratégies gouvernementales en matière de développement

La recherche constitue un puissant instrument en mesure de mettre en adéquation les potentialités humaines, académiques et scientifiques des universités et des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche avec les intérêts et les préoccupations des milieux politiques et du secteur socio-économique. Autrement dit, les institutions de recherche, en plus de leur rôle essentiel de production de connaissances, de leur diffusion et de leur exploitation dans les activités d'éducation et de formation, ont un autre rôle encore plus essentiel à savoir celui de transformer lesdites connaissances en valeurs ajoutées répondant aux enjeux politiques, sociaux, culturels et économiques du pays. Elles doivent donc mobiliser leurs potentiels humain, scientifique et technique pour les mettre au service du développement de leur pays.

Cependant, cette mobilisation ne serait efficace et rentable que dans le cadre d'orientations gouvernementales précises faisant ressortir les enjeux et les défis auxquels doivent faire face les secteurs socio-économiques pour être performants et générateurs de richesses et d'emplois. Les institutions de recherche doivent donc articuler leurs activités avec le tableau de bord du Gouvernement où sont précisées les priorités du développement économique, social, culturel, scientifique et technologique du Pays.

A cet effet, il est à préciser que les années 2000 ont été à plusieurs égards un fer de lance quant à l'identification des grandes priorités nationales en matière de développement. Il y a lieu de citer dans cette optique le Programme Emergence (Annexe II) avec ses sept métiers mondiaux du Maroc : offshoring, automobile, aéronautique, électronique de spécialité, agroalimentaire, produits de la mer et textile, auxquels s'ajoute l'artisanat ; l'initiative pour le développement humain (Annexe III) (Santé, accès aux services de base, droits humains, etc. ; le plan azur (Annexe IV) ; la stratégie pour le développement de l'artisanat (Annexe V) ; le plan Maroc vert (VI) ; le plan énergie (VII) ; les initiatives 10 000 ingénieurs, 10 000 travailleurs sociaux, 3300 médecins ; etc.

Par ailleurs, une Stratégie Nationale pour le Développement de la Recherche Scientifique à l'horizon 2025 (Annexe I) a été élaborée en 2006. Cette stratégie, d'une part, a identifié un certain nombre de mesures destinées à améliorer les performances du Système National de Recherche et d'Innovation (Gouvernance, financement, mobilisation et valorisation des ressources humaines, valorisation, évaluation, etc.) et, d'autre part, a également défini en concertation avec les partenaires concernés les priorités nationales de recherche en tenant compte des stratégies gouvernementales en matière de développement.

Aujourd'hui, il y a lieu de signaler que l'articulation entre les Stratégies gouvernementales en matière de développement et la Stratégie nationale pour le développement de la recherche scientifique à l'horizon 2025 est une réalité qui a donné lieu aux priorités nationales de recherche qui seront présentées à travers les pages qui vont suivre. S'ajoute à cette réalité une autre qui consiste en un important soutien financier d'un montant de sept cent vingt millions de dirhams (720 MDH) accordés à la recherche scientifique par le gouvernement dans le cadre du Programme d'Urgence Education et Formation 2009-2012. Pour ce programme, la recherche scientifique est une priorité du gouvernement et elle y est considérée comme un instrument de promotion de l'excellence.

Toutes les composantes d'une forte implication des universités et des institutions de recherche dans le processus du développement sont là. Le chemin à suivre pour y arriver est tracé par les priorités nationales de recherche. Les universités et les institutions de recherche sont actuellement dotées de compétences et de plates formes juridiques, scientifiques et techniques pour réussir cette implication.

L'Etat dans tout cela a pour mission d'orienter les acteurs et les opérateurs de la recherche en mettant en place une politique nationale en la matière qui est la feuille de route sur laquelle seront basées les activités de recherche durant la période 2009-2012. Cette feuille de route est la Stratégie Nationale pour le Développement de la Recherche Scientifique à l'horizon 2025 mentionnée ci-dessus.

2. Historique de l'élaboration des priorités nationales de recherche

Lors du séminaire de validation de la Stratégie Nationale pour le Développement de la Recherche Scientifique à l'horizon 2025, tenu durant le mois de mars 2006, les programmes prioritaires de recherche qui étaient en vigueur pendant la période 1999-2006, ont été reconduits dans le cadre du plan d'action 2006-2010, découlant de cette stratégie.

Ces programmes étaient définis en 1998 à l'initiative de l'autorité gouvernementale chargée de la recherche scientifique en concertation, d'une part, avec les Départements ministériels en charge de l'agriculture, de la santé, de l'eau, de l'environnement, de l'énergie, de la pêche, de l'équipement, des forêts, du transport, des télécommunications, de l'industrie et, d'autre part, avec les établissements publics et privés de recherche, les associations professionnelles, les offices et les régions. Ils portent sur :

- *Agriculture en conditions difficiles,*
- *Amélioration de la qualité de la vie,*
- *Connaissance, préservation et valorisation des ressources naturelles,*
- *Développement socioéconomique et culturel,*
- *Sciences et technologie de l'information et de la communication,*
- *Innovation et compétitivité des entreprises.*

Après la validation de la Stratégie Nationale pour le Développement de la Recherche Scientifique à l'horizon 2025 par le Comité permanent interministériel de la recherche scientifique et du développement technologique en 2006, se sont ajoutés à ces six programmes prioritaires deux autres programmes à savoir :

- *Gestion des risques,*
- *Biotechnologies.*

Le Comité permanent interministériel de la recherche scientifique et du développement technologique, lors de sa réunion en juin 2007, a reconduit les priorités nationales de recherche arrêtées en 2006 tout en mettant l'accent sur celles qui ont un rapport avec l'agriculture, la santé, l'eau, l'énergie, l'environnement, l'innovation et la compétitivité des entreprises et les sciences humaines et sociales.

Il a en fait, en plus des deux programmes « *Gestion des risques* » et « *Biotechnologies* » reconduit cinq des six anciens programmes retenus dans le cadre de la stratégie nationale en y ajoutant un autre programme portant sur *l'environnement et développement durable*.

En fin de compte, suite aux décisions du Comité permanent interministériel de la recherche scientifique et du développement technologique, prises lors de ses deux dernières réunions en 2006 et 2007, la liste officielle des programmes nationaux prioritaires de recherche est la suivante :

- *Programme I* : *Agriculture en conditions difficiles,*
- *Programme II* : *Amélioration de la qualité de la vie,*
- *Programme III* : *Connaissance, préservation et valorisation des ressources naturelles,*
- *Programme IV* : *Environnement et développement durable,*
- *Programme V* : *Biotechnologies,*
- *Programme VI* : *Gestion des risques,*

- *Programme VII : Innovation et compétitivité des entreprises,*
- *Programme VIII : Développement socioéconomique et culturel.*

Le programme portant sur les sciences et technologies de l'information et de la communication qui faisait partie de la liste de 1999-2006 ne figure pas sur cette liste vu qu'il bénéficie d'un financement qui lui est propre.

Ces priorités couvriront la période 2009-2012 durant laquelle sera mis en application le programme d'urgence où la recherche est considérée comme une activité prioritaire.

Cependant, la définition des programmes prioritaires en termes généraux n'est pas suffisante car les opérateurs de recherche que sont les universités et les établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche ont besoin d'orientations précises pour en tenir compte lors de l'élaboration de leur politique scientifique. Autrement dit, les programmes en question doivent être donc déclinés en axes et thèmes permettant aux structures de recherche d'inscrire leurs activités dans les priorités nationales.

3. Déclinaison des programmes nationaux prioritaires de recherche en axes et thèmes

Durant l'année universitaire 2007-2008, une enquête a été menée par la Direction des Sciences auprès des universités et des Départements ministériels en charge de la recherche sectorielle. Les universités ont été invitées à identifier les axes et thèmes précis sur lesquels travaillent leurs structures de recherche et ayant un rapport avec les programmes prioritaires ci-dessus mentionnés. Tout en restant dans le cadre de ces derniers, les Départements ministériels, comme l'a décidé le Comité permanent interministériel de la recherche scientifique et du développement technologique lors de sa réunion de 2007, ont été appelés à proposer leurs propres priorités sectorielles.

Les résultats de cette enquête, en plus de ceux obtenus dans le cadre de la Stratégie Nationale pour le Développement de la Recherche Scientifique à l'horizon 2025, ont été rapprochés et recoupsés, ce qui a permis de dresser pour chaque programme prioritaire une liste d'axes et de thèmes de recherche précis qui font l'objet d'une présentation détaillée dans les pages qui suivent.

4. Axes et thèmes de recherche découlant des programmes prioritaires de recherche et leur contexte socio-économique

Programme I : Agriculture en conditions difficiles

L'agriculture marocaine, comptant pour 15 à 20 % du Produit Intérieur Brut (PIB) et générant 3 à 4 millions d'emplois en milieu rural et 60 à 100 000 emplois dans l'agro-alimentaire, les travaux de recherche qui seront menés dans le cadre de ce programme prioritaire doivent s'inscrire dans cette perspective et, par conséquent, leurs résultats doivent contribuer au maintien voire à l'amélioration de la place de cette agriculture dans l'économie du pays. Ils doivent donc être orientés vers l'élaboration de solutions susceptibles de répondre aux problèmes posés et aux défis majeurs auxquels doit faire face cette dernière (Sécurité alimentaire, changement climatique, réduction de la pauvreté, développement rural, etc.). La recherche doit être un facteur d'amélioration de la qualité, du rendement et de la productivité des cultures. A cet effet, les travaux de recherche en question doivent avoir pour cibles les plantes à grandes valeurs sociale, économique et industrielle comme les céréales, les légumineuses, les oléagineux, les plantes fourragères, les agrumes, les plantes aromatiques et médicinales, etc.

En effet, plusieurs types de plantes comme le palmier dattier et l'arganier jouent un rôle dans l'économie sociale. La conservation et la protection de ces deux plantes constituent un facteur déterminant pour la vie voire la survie d'une partie de la population qui en dépend comme source de revenus. Cependant, la durabilité de cette source de revenus est soit menacée par des agents ravageurs naturels soit soumise à une pression humaine considérable. La palmeraie marocaine, victime du Bayoud, a perdu presque les deux tiers de sa superficie. Il en est de même de l'arganier qui, en plus d'être producteur d'huile, fournit du bois et est l'aliment préféré des caprins. Ces deux facteurs (Bayoud et pressions humaine et animale), conjugués au fait que ces deux arbres poussent dans des conditions climatiques très difficiles (Milieu aride), menacent de disparition ces deux espèces sachant que l'arganier est une espèce endémique (Spécifique du Patrimoine Végétal Marocain).

D'autres plantes dont les retombées économiques et industrielles pour le pays sont considérables sont également victimes d'agents ravageurs naturels qui affectent leur productivité et leur qualité et donc leur valeur commerciale. C'est le cas de la tomate, de l'olivier, des céréales, de certaines légumineuses, etc.

Il est bien évident que seule la recherche peut apporter des solutions efficaces à ce genre de problèmes en créant de nouvelles espèces résistantes aux différents stress et/ou en mettant au point des méthodes et des techniques rationnelles en vue, d'une part, de leur exploitation par l'industrie et la population et, d'autre part, de leur conservation et leur protection.

Ce sont là des préoccupations majeures qui ont été mises en exergue par le Plan Maroc Vert rendu public en avril 2008 par l'autorité gouvernementale chargée de l'agriculture. La recherche est appelée à accompagner ce Plan qui vise la modernisation de l'agriculture marocaine et sa transformation en un levier important du développement socio-économique du pays.

Il est vivement souhaitable que cette recherche se déroule dans un contexte de synergie pour qu'elle soit pertinente et génératrice de solutions socialement et économiquement efficaces. Les universités et les établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche sont appelés à créer cette synergie en mettant ensemble leurs structures de recherche autour des priorités suivantes.

Axes et thèmes prioritaires du Programme I

- *Adaptation de l'agriculture aux conditions édaphiques : pédologie, contamination, salinité, érosion ;*
- *Adaptation de l'agriculture aux conditions climatiques : stress hydrique, désertification, sécheresse ;*
- *Amélioration de la production agricole : irrigation, génétique ;*
- *Sélection et introduction d'espèces adaptées aux conditions climatiques : Cultures alternatives, espèces d'importance économique et agroalimentaire ;*
- *Lutte biologique, microbiologique et biogénétique : Diversification des espèces, stress biotique, résistance, biopesticides, aspects fongiques, stérilité, synthèse de molécules thérapeutiques.*

Programme II : Amélioration de la qualité de la vie

Parmi les facteurs qui concourent à l'amélioration des conditions et de la qualité de la vie des populations, viennent en priorité l'hygiène et la santé. Ces deux facteurs sont des préoccupations qui occupent une place importante dans l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). Il est à noter que cette initiative s'inscrit dans le cadre de la politique sociale à laquelle le gouvernement marocain a donné beaucoup d'importance depuis

quelques années et ce, en lui consacrant annuellement plus de 50% du budget de l'Etat. Cela montre l'intérêt qu'accordent les pouvoirs publics à la promotion et à la valorisation des ressources humaines qui sont la principale richesse du pays. En témoigne la création d'une autorité gouvernementale chargée du développement social, de la famille et de la solidarité.

En effet, dans les pays développés, l'économie nationale est dynamisée par des classes moyennes fortes jouissant de tous leurs droits sociaux, culturels et économiques. Les efforts du gouvernement dans ce sens se sont traduits par des actions concrètes à travers l'INDH, l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO), le Régime d'Assistance Médicale aux Economiquement Démunis (RAMED), vaccination à grande échelle, l'initiative 3300 médecins à l'horizon 2020, la réforme du système médical lancée en 2007, augmentation du budget de la santé de 10% au titre de 2008, etc. Le bien être des populations est donc au centre des programmes sociaux du gouvernement.

La recherche dans les domaines de l'hygiène et de la santé doit être un instrument d'accompagnement de tous ces efforts et de toutes ces actions qui visent l'amélioration de la qualité, du niveau et du cadre de vie des citoyens et ce, en essayant d'apporter des solutions aux problèmes posés à savoir : prévention et lutte contre les maladies infectieuses, endocriniennes, cardiaques et vasculaires ; mortalité maternelle et infantile ; cancer ; malnutrition ; toxicomanie ; etc.

Là aussi, il est vivement souhaitable qu'une synergie soit créée entre les universités et les établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche autour des priorités suivantes.

Axes et thèmes prioritaires du Programme II

En ce qui concerne l'Hygiène

- *Qualité des aliments, de l'air et de l'eau ;*
- *Salubrité des produits agricoles et produits transformés (Agro-industriels) ;*
- *Fortification des denrées alimentaires ;*
- *Irradiation, radioactivité ;*
- *Sécurité dans les hôpitaux et les entreprises.*

En ce qui concerne la Santé

- *Maladies sexuellement transmissibles, cardiovasculaires, endocriniennes ;*
- *Nutrition et carences alimentaires ;*
- *Oncologie : prévention et thérapeutique ;*
- *Tuberculose ;*
- *Hépatites ;*
- *Epidémiologie et biostatistiques ;*
- *Génétique humaine et neurogénétique ;*
- *Biomatériaux ;*
- *Hématologie et hématopathologie ;*
- *Rhumatologie ;*
- *Neurologie : maladies dépressives et anxieuses ;*
- *Pharmacologie, ethnopharmacologie, pharmacognosie, molécules à visée thérapeutique ;*
- *Problèmes de santé de la mère et de l'enfant : morbidité, mortalité, nutrition, croissance.*

Programme III : Connaissance, préservation et valorisation des ressources naturelles

Nul n'ignore le rôle joué par les ressources naturelles (Minérales, végétales et animales) dans l'économie d'un pays. Leur valorisation et leur transformation en produits finis et

manufacturiers contribue à l'essor et au développement de secteurs économiques et industriels importants tels que l'agroalimentaire ; l'industrie chimique, pharmaceutique et cosmétique ; l'industrie minière, métallurgique et sidérurgique ; textile ; matériaux de construction ; industries du cuir ; l'industrie du bois et papetière ; production d'énergie ; etc.

Parmi les ressources naturelles à haute incidence sur la vie quotidienne et l'économie, il y a lieu de citer l'eau et l'énergie. Ce sont deux facteurs déterminants du développement social (Usages domestiques et loisirs), de la production industrielle (Plusieurs industries sont de grandes consommatrices d'eau : chimie, textile, cuir, mines, conserveries, sucreries, papeteries, sidérurgie, etc.), et de la production agricole (Irrigation et agro-alimentaire). A titre d'exemples, pour fabriquer une tonne d'acier, il faut 300 m³ d'eau ; une tonne d'engrais azotés nécessite 600 m³ alors qu'une culture qui produit 20 tonnes de matière végétale (Poids frais) nécessite 2000 m³ ou pour produire une quantité de blé nécessaire à la fabrication d'un kilogramme de pain, il faut disposer de 500 litres d'eau.

Pour que l'eau et l'énergie puissent jouer leurs rôles économique et social, elles doivent être disponibles au bon moment et au bon endroit. Or dans l'état actuel des choses, cette disponibilité n'est pas forcément assurée du fait des perturbations que connaît le cycle de l'eau suite aux changements climatiques (Géographiquement, le Maroc se situe dans des zones subhumide, semi-aride et aride) et aux nombreuses activités anthropiques qui portent atteinte à l'environnement. L'eau et l'énergie doivent être traitées comme des denrées économiquement rares. En effet, le Maroc connaîtra un déséquilibre entre l'offre et la demande en eau qui se traduira par un déficit de l'ordre de 337 millions de m³ d'ici 2020. En 1955, chaque habitant disposait de 2763 m³/an. En 2025, il n'en disposera que de 590 soit environ 1600 litres par jour. On peut sérieusement parler de pénurie d'eau.

La recherche dans le domaine de l'eau et l'énergie prend une place importante dans les activités de recherche des universités et des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche. Cependant, elle devrait de plus en plus s'articuler avec les problèmes que connaissent ces deux secteurs et surtout se projeter sur les années à venir et tenir compte des pressions qui seront davantage exercées (Démographie, industrie et urbanisation) sur les ressources en eau et en énergie. A ce propos, la préservation de ces dernières devient un enjeu capital et leur gestion rationnelle une nécessité. Dans cette gestion, l'économie de l'eau et de l'énergie devrait occuper une place importante d'où une recherche orientée vers la conception de solutions techniques qui permettraient de tirer le meilleur profit de ces deux ressources tout en préservant leur qualité et leur quantité.

Par ailleurs, vu les aléas climatiques dont est souvent victime le Maroc, vu la volonté du gouvernement d'alimenter les zones rurales en eau potable (Actuellement, plus de 60% de ces zones disposent de ce service), vu la volonté de ce même gouvernement d'augmenter la surface des cultures dans le cadre du Plan Maroc Vert et vu le ratio d'eau par habitant et par an qui va aller en diminuant d'ici 2020, il devient également nécessaire d'orienter la recherche vers la mise au point de nouvelles techniques d'approvisionnement et de réutilisation de l'eau.

En d'autres termes, la recherche doit accompagner la politique du gouvernement qui a permis durant les cinquante dernières années la construction d'une centaine de barrages, la mise en place de tout un arsenal juridique (Loi sur l'eau et le climat) et la création des agences des bassins versants, le tout visant la promotion d'une meilleure gestion du patrimoine hydrique du Maroc.

Pour réussir cet accompagnement, là aussi, une synergie entre les universités et les établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche est souhaitée. Les priorités qui feront l'objet de cette synergie sont les suivantes.

Axes et thèmes prioritaires du Programme III

En ce qui concerne l'Eau

- *Dessalement de l'eau de mer et des eaux saumâtres (procédés membranaires et osmose inverse) ;*
- *Traitement, épuration, réutilisation et valorisation des eaux usées ;*
- *Qualité physique, chimique et biologique de l'eau ;*
- *Gestion intégrée des ressources en eau ;*
- *Evaluation et qualité des eaux souterraines ;*
- *Dépollution des eaux ;*
- *Changements climatiques et ressources en eau ;*
- *Technologies d'économie de l'eau.*

En ce qui concerne l'Energie et les Energies renouvelables

- *Energie solaire photovoltaïque et thermique et leurs applications ;*
- *Energie éolienne et ses applications ;*
- *Energie de la biomasse et ses applications ;*
- *Energie nucléaire et ses applications ;*
- *Valorisation des schistes bitumineux ;*
- *Systèmes énergétiques : modélisation, optimisation, dimensionnement et économie ;*
- *Matériaux, nanomatériaux et leurs applications dans la production d'énergie.*

Programme IV : Environnement et développement durable

En 1995, le coût de dégradation de l'environnement a été estimé à vingt milliards de dirhams par an (20 MaDH), soit un manque à gagner du PIB de 8,2%. Cette dégradation est due aux nombreuses pressions subies par l'environnement, générées par la démographie, le développement industriel, la modernisation de l'agriculture et l'expansion urbaine, le tout étant aggravé par le cloisonnement des politiques environnementales et par une législation insuffisante parfois inadaptée et désuète. Il s'agit là d'une situation qui constitue une véritable contrainte pour le développement économique et social du pays.

Pour remédier à cette situation, l'Autorité gouvernementale chargée de l'environnement, a élaboré la Stratégie Nationale pour la Protection de l'Environnement et le Développement Durable, destinée à faire face aux défis et problèmes majeurs responsables de la dégradation de l'environnement. Cette stratégie prévoit sept programmes qui visent la protection et la gestion intégrée durable des ressources naturelles (Eau, air, sol, milieux naturels : forêts, oasis, littoral), la promotion des énergies renouvelables, la prévention des catastrophes naturelles et des risques technologiques majeurs, l'amélioration des environnements urbain et périurbain et la gestion et communication environnementales.

La stratégie de par sa nature est un instrument multidimensionnel et pluridisciplinaire. Les actions qu'elle propose pour remédier aux problèmes environnementaux ont, pour la plupart, un caractère transversal, c'est-à-dire que, pour être réalisées, nécessitent l'intervention de plusieurs acteurs. Si certains départements ministériels, en tant qu'acteurs, interviennent dans des créneaux bien déterminés, la recherche scientifique doit être présente dans toutes les composantes de la stratégie. Elle a donc un rôle crucial dans la conception des solutions environnementales.

Actuellement, vu le caractère horizontal de l'environnement, la recherche portant sur ce dernier concerne tous les champs disciplinaires (Sciences et techniques, sciences de l'ingénieur, sciences humaines et sociales). En effet, la recherche environnementale est bien présente dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur et/ou de

recherche. Son champ d'intervention est très vaste mais elle gagnerait à donner plus d'importance au caractère appliqué des études et des travaux et coller davantage à la réalité environnementale du pays.

Les travaux de recherche menés dans ce domaine doivent nécessairement contribuer à l'amélioration de l'état de l'environnement, donc à diminuer la dégradation de ce dernier et, par conséquent, réduire l'impact de cette dégradation sur le PIB. Par ailleurs, en contribuant à l'amélioration de l'état de l'environnement, la recherche par ses résultats améliore également le cadre de vie des populations. Mais elle doit aussi s'impliquer dans l'économie et l'industrie du pays en innovant dans la conception des techniques et des procédés écologiquement propres. Cette implication est incontournable dans l'état actuel des choses vu que les législations relatives au commerce international tiennent de plus en plus compte de la dimension environnement dans les échanges de biens et de marchandises. La traçabilité des produits sera déterminante dans ces échanges où la préférence sera donnée à ceux d'entre eux dont la fabrication et le transport génèrent peu ou pas d'émission de gaz à effet de serre et consomment peu d'énergie.

Toutes les solutions que la recherche apporterait aux problèmes de l'environnement doivent faire l'objet d'une évaluation quant à leur impact en termes de PIB sur le développement du pays. Dans cette perspective, la recherche marocaine doit s'intéresser également à l'économie de l'environnement.

Les priorités autour desquelles les structures de recherche mèneront leurs travaux sont les suivantes.

Axes et thèmes prioritaires du Programme IV

- *Traitement et valorisation des déchets solides, ménagers, industriels, miniers et agro-alimentaires ;*
- *Eco toxicologie ;*
- *Qualité physique, chimique et biologique de l'eau de mer ;*
- *Gestion intégrée des zones littorales ;*
- *Valorisation des ressources naturelles à intérêt économique : algues, plantes aromatiques et médicinales, produits forestiers et produits miniers ;*
- *Biodiversité et développement durable ;*
- *Amélioration des techniques de reboisement ;*
- *Modélisation et gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles ;*
- *Mécanismes de production propres ;*
- *Economie de l'environnement.*

Programme V : Biotechnologies

La biotechnologie, en tant qu'outil efficace pour la modification des organismes, peut contribuer à la préservation de la qualité de la vie en améliorant la productivité agricole, la santé et l'environnement. En agriculture, elle constitue un instrument pour le développement de variétés à haut potentiel de rendement bien adaptées à différents stress. Dans le domaine de la santé, elle permet la mise au point de techniques de diagnostic, la fabrication de vaccins et de médicaments. En ce qui concerne l'environnement, la biotechnologie favorise l'emploi de matières premières naturelles et le recours aux énergies renouvelables. Son utilisation permet de diminuer l'émission des gaz à effet de serre et la production de déchets. D'une manière générale, la biotechnologie préserve l'environnement en remplaçant les procédés chimiques industriels par des procédés biologiques compatibles avec le fonctionnement des écosystèmes. C'est le cas par exemple de l'industrie des détergents, du cuir, du textile, du papier, etc.

Les biotechnologies deviennent de plus en plus un puissant moteur économique vu le nombre de dépôts de brevets auxquels elle donne naissance et qui ne cesse d'augmenter notamment aux Etats-Unis et en Europe.

Au Maroc, la recherche en biotechnologie, encore à ses débuts, prend progressivement de l'importance. 16 établissements universitaires appartenant à 12 universités avec 58 structures de recherche accréditées comprenant 33 équipes et 25 laboratoires mènent des travaux de recherche en biotechnologies animale, végétale et marine.

La recherche en biotechnologie au Maroc doit viser deux grands objectifs : 1. Apporter des solutions aux grands problèmes de l'agriculture et de la santé ; 2. A plus ou moins long terme, positionner le Maroc dans le marché mondial où il s'avère que la biologie va occuper la même place qu'ont occupée le transistor ou la puce dans les technologies de l'information et de la communication. D'ici 2015, ce marché est évalué à 300 milliards de dollars.

La recherche en biotechnologie est à plusieurs égards prometteuse vu les opportunités qu'elle offre au pays d'abord par l'investigation de nouveaux domaines scientifiques de pointe et à haute valeur ajoutée et, ensuite, par la valorisation des résultats de cette recherche débouchant sur la création d'entreprises innovantes. La réalisation de cet objectif n'est pas impossible puisque le pays se dote progressivement, nationalement et régionalement de plates formes technologiques performantes qui permettront aux enseignants chercheurs et chercheurs de mener des travaux de recherche de haut niveau. Le Maroc s'est doté aussi d'un plan de promotion de l'innovation, mis en place par l'Autorité gouvernementale chargée de l'industrie, portant sur les nanotechnologies, la microélectronique et la biotechnologie. Il s'agit en fait de promouvoir une recherche qui est couplée avec la propriété industrielle en vue de la création d'entreprises.

Tout ce potentiel doit être mis à profit pour promouvoir une recherche marocaine susceptible d'apporter des solutions aux nombreux problèmes que connaissent la santé, l'environnement et en particulier l'agriculture pour qui le Plan Maroc Vert prévoit l'amélioration de la productivité, de la résistance et de la qualité des plantes à caractère industriel telles que le palmier dattier, la vigne, la pomme de terre, la betterave sucrière, l'olivier, la tomate, etc.

Les priorités sur lesquelles portera la recherche sont les suivantes.

Axes et thèmes prioritaires du Programme V

- *Génie des procédés, génie génétique et biotechnologie ;*
- *Techniques d'amélioration des plantes par embryogenèse et organogenèse somatiques ;*
- *Procédés de biotransformation des produits agricoles et des déchets organiques.*

Programme VI : Gestion des risques

La notion de risques est prise ici dans son sens large. Il s'agit aussi bien des risques naturels que de ceux engendrés par les activités humaines dans le monde de l'économie, des finances et de l'industrie ou, d'une manière générale, par l'usage des technologies qui ont un impact négatif sur l'environnement et sur ses ressources et sur la qualité et le cadre de vie des populations. Ces risques ont un coût qui se traduit par un manque à gagner en termes de PIB ou en termes de perte de vies humaines. Leur gestion d'une manière rationnelle, surtout au niveau de la prévention, permet de minimiser leurs incidences néfastes mais surtout de faciliter la prise de décisions. A titre d'exemples, au niveau mondial, les catastrophes naturelles ont coûté en 2007 la vie à 20 000 personnes et causé des dégâts évalués à plus de 70 milliards de dollars.

S'agissant du monde de la finance et de l'économie, les risques peuvent prendre des dimensions considérables conduisant à des crises qui peuvent avoir des retombées destructrices sur l'économie d'un pays. En témoigne la crise financière qui sévit dans le monde durant la deuxième moitié de l'année 2008 et dont les effets vont se prolonger probablement pendant une longue durée.

Le but de la recherche est de bien connaître les tenants et les aboutissants des crises d'abord pour concevoir des modèles financiers viables et, surtout, pouvoir surveiller dans le futur la spéculation et la circulation des flux financiers.

S'agissant des risques naturels, il va sans dire que le Maroc est souvent victime de catastrophes naturelles dues aux inondations, aux séismes et aux glissements de terrain. Les plus célèbres inondations sont celles de la vallée de l'Ourika, de Berrechid et de Mohammadia et récemment celles de Tanger, Errachidia, Nador, etc. Quant aux séismes, celui d'Al Hoceima est encore présent dans les mémoires.

S'agissant des risques technologiques, ils sont reliés à la concentration des activités industrielles dans des endroits proches des agglomérations urbaines (Axes Mohammadia-Casablanca-Kénitra et El Jadida-Safi). Elles sont également liées au transport des produits dangereux (produits chimiques, pétrole, éléments radioactifs, etc.). S'ajoutent à cela les risques à caractère global dus aux changements climatiques.

Il est bien évident que l'étude des risques naturels et technologiques ne peut être que pluridisciplinaire et multidimensionnelle. Et c'est là où justement la recherche est appelée à jouer un rôle déterminant dans la connaissance scientifique des phénomènes et de leurs interactions qui sont à l'origine de ces catastrophes. La recherche peut à cet effet concevoir les meilleures approches pour l'intégration des facteurs de risque dans l'aménagement du territoire, dans la planification urbaine et dans les plans de développement industriels. Elle permet également la réalisation de la cartographie des risques naturels, tableau de bord très important pour le choix des sites d'implantation de l'habitat, des grandes infrastructures, des zones industrielles et des espaces de loisir.

La recherche qui sera menée en relation avec la gestion des risques portera sur les priorités suivantes.

Axes et thèmes prioritaires du Programme VI

- *Risques financiers : mathématiques financières, bourse, capitaux, change, endettement ;*
- *Risques naturels : séismes, systèmes d'alerte précoce (Sécheresse, érosion, crues, glissement de terrain, incendies de forêts, aléas climatiques, extrêmes météorologiques) ;*
- *Amélioration des outils de prévention et prévision météorologiques ;*
- *Risques technologiques : modélisation et changements globaux (Effet de serre, réchauffement global, perturbation des cycles biogéochimiques), sécurité des systèmes informatiques ;*
- *Aspects juridiques des risques.*

Programme VII : Innovation et compétitivité des entreprises

Aujourd'hui, les petites et moyennes entreprises (PME) et les petites et moyennes industries (PMI) marocaines ont besoin d'une mise à niveau pour être compétitives dans leurs environnement local et international. Cette compétitivité n'est possible que si ces entreprises et industries se dotent des moyens et des outils qui leur permettent d'améliorer la qualité et le coût de leurs produits. Mais souvent, les PME/PMI n'ont pas l'autonomie nécessaire, surtout sur le plan de l'investissement, pour se donner ces moyens et ces outils : des ressources humaines hautement qualifiées et bien motivées, une très bonne capacité d'innovation et de

R&D, un système de production performant et économiquement rentable, une veille technologique et une bonne connaissance du marché pour l'écoulement de leurs produits. Les PME/PMI doivent être capables d'investir dans cette direction pour assurer leur survie et, surtout, faire face aux enjeux de la globalisation de l'économie.

Cependant, il y a moyen de surmonter partiellement cette difficulté en créant une synergie entre les PME/PMI et les institutions de recherche nationales qui, si elles ne disposent pas de moyens financiers, elles ont les ressources humaines (Compétences), l'expertise, le savoir et le savoir-faire. Cette synergie est aujourd'hui juridiquement réalisable, comme le stipule la loi 01-00, soit à travers la prise de parts par les universités dans le capital d'entreprises soit à travers la création d'entreprises par les universités elles-mêmes. Elle est également réalisable à travers la loi 08-00 qui stipule la création de Groupements d'Intérêt Public (GIP) et, même en absence de base juridique spécifique, les universités et les établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche ont la possibilité de conclure des conventions avec des partenaires socio-économiques. En outre, comme le stipule le programme d'urgence, des fondations peuvent aussi être créées soit pour gérer des programmes au nom des institutions de recherche et leurs partenaires soit pour drainer des financements pour ces mêmes institutions.

Moyennant ces instruments, il est possible de mettre en place des projets et/ou des programmes de recherche communs entre les institutions de recherche et l'entreprise marocaine. Il ne s'agit pas de petits projets comme c'est souvent le cas. Il s'agit de projets et/ou de programmes ambitieux collant à la réalité économique et industrielle du pays et répondant, d'une part, aux orientations gouvernementales et, d'autre part, aux aspirations et ambitions des institutions de recherche et des entreprises.

L'une des actions du plan d'action 2006-2010 découlant de la Stratégie nationale pour le développement de la recherche scientifique à l'horizon 2025 prévoit : « *Créer des programmes de financement de recherche, en partenariat avec le monde socio-économique, pour des projets ciblés définis par cahiers de charges arrêtant toutes les modalités de leur exécution et de leur suivi* ». Par ailleurs, le programme d'urgence relatif à l'éducation et à la formation encourage le partenariat avec le monde socio-économique.

Aujourd'hui, ce dernier connaît les orientations gouvernementales en matière de développement socio-économique et industriel, notamment à travers le programme Emergence, le Plan Maroc Vert, le Plan Azur, etc. Le partenariat entre les PME/PMI et les institutions de recherche doit être bâti sur cette base en vue de la conception de projets et/ou de programmes de recherche conjoints autour des priorités suivantes.

Axes et thèmes prioritaires du Programme VII

- *Organisation, gestion, productivité et aide à la décision dans les entreprises : contrôle qualité, Gestion stratégique des ressources humaines, propriété industrielle, génie et maintenance industriels, incitations étatiques.*
- *Elaboration de nouveaux matériaux et nanomatériaux industriels : céramique, matériaux composites, polymères, ciments, matériaux métalliques, verres, phosphates, cuir, fibres textiles, colorants et pigments ;*
- *Prévention et lutte contre la corrosion ;*
- *Informatique industrielle : développement et génie logiciels, technologie de l'information et modélisation, réseaux informatiques et systèmes d'information, e-commerce, télétravail ;*
- *Microélectronique appliquée à l'industrie : circuits intégrés, couches minces, semi-conducteurs, systèmes embarqués ;*

- *Industries traditionnelles : production de céramique écologiquement propre, amélioration des procédés et de la qualité des produits de l'artisanat.*

Programme VIII : Développement socioéconomique et culturel

La recherche dans les domaines des sciences humaines et sociales reste le parent pauvre du système national de recherche et d'innovation et ce, malgré les efforts déployés par l'Autorité gouvernementale chargée de la recherche scientifique à travers les programmes nationaux et de coopération. Les raisons et les causes de cette anomalie sont nombreuses (Historiques, institutionnelles, structurelles, conceptuelles, individuelles, etc.). Le comment et le pourquoi de cette situation indésirable seront clarifiés par les résultats de l'opération d'évaluation du système national de recherche dans les domaines des sciences humaines et sociales au début de l'année 2009. A la lumière de cette évaluation, des mesures seront prises par l'autorité gouvernementale chargée de la recherche scientifique pour dynamiser la recherche dans ce secteur vital pour le développement socio-économique du pays.

Mais en attendant les résultats de cette évaluation, les forces et les faiblesses de la recherche en sciences humaines et sociales ont bien été identifiées dans le cadre de la Stratégie nationale pour le développement de la recherche scientifique à l'horizon 2025. Il est stipulé dans cette Stratégie que :

«Des raisons historiques et politiques...ont fait que l'activité de recherche en sciences humaines et sociales n'a pas été considérée comme nécessaire pour accompagner et anticiper le développement économique et social, ce qui explique en grande partie sa « frilosité ». Cette activité se caractérise par : son éclatement, son compartimentage, sa fermeture, son inégale exploitation des thèmes, sa faiblesse au niveau de la diffusion, la position de retrait du chercheur en SHS (comparé à celle du chercheur en S&T), la faiblesse des liens entre entreprises et universités, le faible intérêt des entreprises pour la recherche, etc.

Comme c'est le cas des sciences et techniques, la recherche en SHS a ses forces et ses faiblesses.

Sa force réside essentiellement dans ses ressources humaines, mais repose également sur deux facteurs importants à savoir, d'une part, l'émergence d'un nouveau contexte qui favorise une prise de conscience de son importance (restructuration au sein des universités et institutions d'enseignement supérieur...) et, d'autre part, les évolutions positives qui sont autant d'atouts pour son développement à venir... »

Sa faiblesse est illustrée par de nombreuses insuffisances à savoir en particulier :

- *des infrastructures vétustes et insuffisantes dans la plupart des cas, reflets des déficits budgétaires à combler ;*
- *du manque de visibilité et de lisibilité pour les citoyens et les chercheurs eux-mêmes, qui se traduit par le désintéressement des acteurs politiques, économiques, voire même des décideurs en matière de recherche ;*
- *du manque de motivation des chercheurs, favorisé par la dégradation de la condition universitaire ;*
- *du développement d'une para science : emprise de l'idéologie religieuse sur les études ;*
- *des départs à la retraite non ou mal programmés, qui posent l'épineuse question de la relève qui est aggravée par la fuite des cerveaux ».*

En effet, la vitalité de ce secteur est indéniable pour le développement à plusieurs égards. En effet, le succès de nombreuses initiatives publiques ou privées visant l'introduction de technologies dans divers aspects de la vie dépend dans une large mesure des études et de la préparation du terrain d'implantation de ces initiatives. Ces études et cette préparation ne

pourront être effectuées que par des spécialistes en la matière à savoir des sociologues, des ethnologues, des anthropologues, des économistes, des géographes, des politologues, etc.

D'une manière générale, l'étude et la compréhension des interactions entre la Société, la Science et la Technologie sont du ressort des sciences humaines et sociales. A titre d'exemple, le Plan Maroc Vert est une initiative très ambitieuse et prometteuse quant au développement de l'agriculture au Maroc. Il s'agit d'une entreprise multidimensionnelle où se rencontrent plusieurs intérêts et plusieurs considérations d'ordre politique, économique, scientifique, technologique, social et culturel. Par ailleurs, les promoteurs, les opérateurs et les bénéficiaires de cette initiative sont les autorités gouvernementales, les industriels, les propriétaires terriens grands et petits, les collectivités locales, etc. Il s'agit là bien de fortes interactions entre la Société, la Science et la Technologie, équation qui n'est pas facile à résoudre. En effet, la réalisation d'une grande partie des actions prévues par le Plan Maroc Vert nécessite l'intervention de la science et de la technologie : introduction de nouvelles technologies, mécanisation de l'agriculture, restructuration profonde de l'économie agricole, utilisation d'intrants, recours aux nouvelles techniques culturales et une utilisation rationnelle des potentialités naturelles. De toute évidence, le succès de cette stratégie dépend des conditions de son exécution. C'est là où les sciences humaines et sociales doivent intervenir pour mener des études et conduire des recherches en vue d'identifier les problèmes d'ordre social, culturel et économique qui pourraient entraver la réussite de l'initiative.

Cependant, l'intervention des sciences humaines et sociales ne doit pas être isolée. Elle doit se faire en parfaite synergie avec les sciences exactes, naturelles, de l'ingénieur et de la terre. Cette synergie devrait être de plus en plus instaurée au niveau des institutions de recherche. Elle permet de supprimer le cloisonnement des disciplines et l'ouverture d'opportunités de collaboration très intéressantes et fertiles. Le meilleur exemple que l'on peut citer à ce propos est celui du Pôle de Compétences Patrimoine Culturel (2PC) dont le point focal national est domicilié à l'École Supérieure de Technologie de l'Université Sidi Mohammed Ben Abdallah de Fès. Travaillent ensemble dans ce pôle des structures de recherche complémentaires relevant des sciences exactes et des sciences humaines et sociales. Leurs champs d'intervention portent sur : traitement des images et de l'information multimédia, conservation et restauration, matériaux, modélisation, électronique, matière condensée, minéralogie, SIG, géologie structurale, géographie, histoire, linguistique, aménagement, philosophie islamique, archéologie, etc.

Aujourd'hui, les universités ont franchi une première étape importante dans l'organisation de la recherche en structures accréditées. Dans les quinze universités marocaines, jusqu'à fin avril 2008, 982 structures de recherche ont été accréditées par les universités, comprenant 445 équipes, 488 laboratoires, 20 centres d'études et de recherche, 25 groupes et 4 observatoires. 358 structures, soit 36%, mènent des travaux de recherche en sciences humaines et sociales. Fortes de ce potentiel important, les universités sont invitées chaque fois que cela est possible de créer des synergies entre les champs disciplinaires en mesure de favoriser la constitution de masses critiques où se rencontrent sciences et techniques et sciences humaines et sociales.

Sachant que les résultats de l'évaluation du système national de recherche dans les domaines des sciences humaines et sociales apporteront des compléments d'information en la matière, les priorités sur lesquelles travailleront les structures de recherche sont les suivantes.

Axes et thèmes prioritaires du Programme VIII

- *Aménagement et développement intégré des espaces et territoires urbains, ruraux, désertiques et maritimes ;*

- *Développement humain : lutte contre la précarité, la pauvreté et l'exclusion ; droits de l'homme ; cohésion sociale ; citoyenneté ; activités génératrices de revenus ; amélioration de l'intégration sociale des personnes handicapées ;*
- *Evaluation des politiques sociales ;*
- *Patrimoine culturel : gestion, conservation, réhabilitation et valorisation économique ;*
- *Système d'éducation et de formation : management, économie, ingénierie, planification, apprentissages, pédagogies scolaire et universitaire, évaluation ;*
- *Technologies de l'information et éducation : télé-enseignement ;*
- *Traitement automatique de la langue arabe ;*
- *Technologies de l'information et économie : aspects juridiques ;*
- *Presse : régionalisation, modernisation, lectorat ;*
- *Immigration : impacts locaux, nationaux et internationaux ;*
- *Marocains résidant à l'étranger : affaires publiques, religieuses, culturelles, intégration, réintégration ;*
- *Relations internationales, aspects politique, économique et social : Union du Maghreb Arabe, Union Européenne, Union pour la Méditerranée ;*
- *Résistance et mouvement de libération ;*
- *Economie informelle et développement ;*
- *Investissement : investissements directs étrangers, structures et modalités de financement.*

ANNEXE I

I.1. STRATEGIE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE A L'HORIZON 2025

Avant de présenter les grandes orientations stratégie nationale pour le développement de la recherche scientifique, il est nécessaire d'esquisser à grands traits une vision du Maroc à l'horizon 2025. Cette représentation synthétique de ce que sera le pays n'est pas déconnectée du présent, elle indique la direction à suivre et donne une idée susceptible de nous aider à piloter les actions de changements avec lesquelles devra composer aussi bien le pays dans sa globalité que le Système National de recherche et d'Innovation (SNRI) au niveau de la réalisation des missions qui lui sont assignées.

Le Maroc à l'horizon 2025

La physionomie globale du pays à l'horizon 2025 sera celle d'un pays musulman et moderne, doté d'une économie ouverte et compétitive et fort d'une société solidaire conciliant spécificité et universalité.

Le Maroc aura œuvré pour la consolidation des fondements de la nation marocaine que sont l'Islam, la monarchie constitutionnelle, l'intégrité territoriale et les valeurs qui leur sont sous-jacentes: droits de l'homme, démocratie, libertés individuelles et collectives, égalité homme/femme, solidarité, etc. La démarche qui aura été suivie aura été celle du renforcement de la démocratisation des institutions, du développement des droits politiques, économiques et sociaux, des libertés publiques, de l'égalité des droits entre l'homme et la femme, et de la justice.

Cette disposition lui aura permis de tirer avantage de sa proximité avec l'Europe et la zone arabe et euro- méditerranéenne, ainsi que des différents accords de libre échange dont celui contracté avec les USA.

Cette représentation aura été impulsée par son système éducatif et de formation modernisé et ouvert sur la société du savoir et de l'innovation, ainsi que par ses différentes communautés de base (familles, associations, partis, syndicats) qui œuvreront pour que soit développé simultanément un attachement à la culture nationale et locale ainsi qu'à une pensée critique ouverte sur l'universel.

Toutes ces dispositions auront contribué à construire une société où règne la prospérité, la sécurité, l'ordre, la démocratie, la solidarité et le bien-être.

Il est difficile de bien cerner les contours de la stratégie que nécessitera cette vision tant il est difficile d'anticiper les nombreux phénomènes imprévus qui surviendront d'ici là. Il faudra les gérer avec détermination et rigueur. La démarche entamée depuis ces dernières années par l'Etat et la société civile est très prometteuse et devra être approfondie et poursuivie avec persévérance.

Des niveaux de redéploiement et de reconsidération de certaines situations seront nécessaires. Il est à constater en effet que la nouvelle physionomie de l'économie mondiale, illustrée par la libéralisation multilatérale dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), le démantèlement tarifaire et la mondialisation de la compétitivité, a été à l'origine de la mise en chantier de nombreuses réformes à la suite des analyses et évaluations de l'économie nationale et des formes d'organisation sociales et culturelles actuelles. Les stratégies adoptées pour lutter contre la précarité du tissu économique, la fragilisation des secteurs non compétitifs (agriculture, textile...), la mortalité des entreprises et la perte des emplois et des

parts de marché traditionnels, l'exposition de la production nationale à la compétition internationale sur le marché interne, sont très pertinentes et doivent être poursuivies et si nécessaire réadaptées. La volonté du pays de se lancer résolument dans la formation des ressources humaines, de s'ouvrir davantage à l'économie du savoir et de l'innovation pour relever ces défis est aussi une voie prometteuse. Enfin, les différentes formes d'adaptation entreprises au niveau législatif, fiscal et financier pour mieux se positionner dans l'espace économique international représentent des acquis qu'il faut consolider.

La modernisation permettant de relever le degré de compétitivité du pays reposera sur quatre grands axes : la connectivité aux réseaux standards internationaux, la consolidation des équilibres macro-économiques, la modernisation de la gouvernance publique et le repositionnement de l'économie nationale. Les diagnostics effectués par les différents secteurs d'activité dont le Programme Emergence, révèlent que les positions du tissu économique se présentent comme suit :

- des secteurs compétitifs : Tourisme, Bâtiments et Travaux publics, Commerces et Services) ;
- des secteurs à fort potentiel : Agriculture, Pêche, Agro-industrie, Mines, Artisanat ;
- des secteurs fragiles comme le Textile ;
- et les nouvelles opportunités qu'ouvre la mondialisation : offshoring, automobile, électronique, aéronautique, etc.

On peut supposer qu'à l'horizon 2025, des mesures et des programmes importants découlant de stratégies pertinentes auront vu le jour, donnant lieu à des réalisations permettant de procéder à un saut qualitatif dans chacun de ces quatre secteurs. Ci-dessous quelques exemples d'orientation en matière de réalisations stratégiques.

Les secteurs compétitifs

- Le tourisme devra continuer à développer ses atouts : proximité du grand marché mondial et diversité (tourisme rural, tourisme de niche, tourisme interne), favoriser l'investissement public et privé, et améliorer la formation des ressources humaines ;
- le bâtiment et les travaux publics devront accentuer et poursuivre leurs efforts à travers les programmes de promotion immobilière et les grands chantiers de modernisation des réseaux infrastructurels ;
- le commerce et les services continueront à créer des emplois, notamment grâce au développement de la grande distribution et du commerce de proximité et de luxe.

Les secteurs à fort potentiel

- L'activité agricole devra connaître de profondes restructurations pour améliorer le revenu des agriculteurs, contribuer à la sécurité alimentaire, s'intégrer dans l'économie nationale et internationale, et œuvrer pour la protection des ressources naturelles ;
- la pêche aura à organiser l'espace halieutique, réglementer les régimes d'accès aux pêcheries, mettre à niveau les outils de production et de transformation ainsi que le réseau de commercialisation et renforcer les infrastructures du secteur, la formation et la recherche halieutique ;
- l'agro-industrie devra procéder à une intensification des filières à fort potentiel, œuvrer en amont pour un approvisionnement de matières premières de qualité, développer la grande et moyenne distribution, renforcer les actions de délocalisation industrielle, de lutte contre l'informel et de développement des plates-formes d'exportation ;
- l'artisanat devra adopter des mesures énergiques de relance, améliorer la compétitivité, chercher de nouveaux mécanismes de structuration financière et renforcer la formation et la créativité ;
- le secteur des mines aura à améliorer l'infrastructure géologique de base, adapter le cadre institutionnel et réglementaire aux perspectives de son développement, améliorer les

capacités de production de la mine à petite échelle et consolider la part du Maroc sur les marchés extérieurs.

Les secteurs fragiles

Le textile devra retrouver et dépasser la position forte qu'il occupait (40% des exportations industrielles), en investissant dans la formation, la créativité et le design.

A ces dynamiques, il faut ajouter celles qui résultent des nouvelles opportunités qu'ouvre la mondialisation : offshoring, automobile, électronique et aéronautique dont les premières initiatives les concernant seront poursuivies avec des démarches à visée économique et sociale (croissance et emploi – Programme Emergence).

Les changements avec lesquels il faut compter

Les grandes orientations du Maroc 2025 évoquées plus haut se situeront dans un monde incertain, confronté à la mondialisation de l'économie, la montée des technologies, la transformation des territoires, la métamorphose des systèmes productifs, les changements dans les formes de travail, la rareté des ressources et le développement des incertitudes.

Face à l'action de ces tendances qui s'amplifieront dans les années à venir, le SNRI devra être performant.

L'analyse de chacune de ces tendances permettra de mesurer l'étendue des efforts qui devront être entrepris.

La mondialisation de l'économie

L'intégration structurelle mondiale touchera de plus en plus l'ensemble des secteurs : agriculture, industrie, services, généralisant la concurrence internationale. Les marchés traditionnels sont remis en cause avec des conséquences sur les prix, les coûts, l'emploi et les compétences requises. Le citoyen de base n'est pas épargné par ces changements, la diffusion de l'information se faisant plus vite et plus insistante, il est contraint de vivre les événements du monde en direct.

La montée des technologies

Les nouvelles technologies bouleverseront davantage les organisations de travail existantes. Les prix des produits électroniques et informatiques connaîtront des baisses considérables, élargissant ainsi l'espace de leur emprise. La physionomie du système éducatif et de formation se transformera de fond en comble, aussi bien au niveau de la relation enseignant/enseigné, des méthodes d'apprentissages que des systèmes de documentation. La famille, les structures de base traditionnelles, les valeurs et les comportements, seront affectés.

La transformation des territoires

La prochaine décennie continuera à connaître le développement des grandes agglomérations, symboles de modernité, de consommation et de centres de décision. La dichotomie urbain/rural aura tendance à s'atténuer avec l'accentuation probable de la mobilité de la population. Le milieu rural sera de moins en moins dominé par l'activité agricole ; la structure des emplois et de consommation de ce dernier tendra vers les modèles urbains. Ces changements provoqueront le recul de la culture de l'agriculteur et l'émergence de nouvelles activités: valorisation de l'environnement, industries de loisirs,...

La décentralisation continuera à modifier les découpages administratifs et le transfert des compétences de décision.

Les changements dans les formes de travail

Les changements technologiques et organisationnels s'étendront à l'ensemble des secteurs d'activité. On assistera à une dématérialisation de plus en plus accentuée de la production. La

recherche prendra une place importante pour favoriser les innovations nécessaires à une société basée sur le concept de la qualité (maintenance, relations et transactions avec les clients et les partenaires, etc.). Les relations traditionnelles semi patriarcales céderont la place à des formes plus souples basées sur la concertation, la participation, la responsabilisation et le travail en réseau.

Les statuts de travail évolueront vers des formes nouvelles et diversifiées. Le travail à durée indéterminée cédera progressivement la place au temps partiel et à durée déterminée.

La rareté des ressources

Comme un grand nombre de pays, le Maroc subira les effets de la fragilité climatologique et hydrologique se traduisant par une disponibilité irrégulière de l'eau dans le temps et dans l'espace, par un impact croissant des sécheresses et des inondations, par la limitation des ressources en eau et par une demande en celle-ci de plus en plus croissante. Partout, on ressent l'urgence d'une mobilisation intégrée des ressources en eau, d'une politique volontariste et durable pour une régulation des apports en eau et d'une gestion optimale de ces dernières.

Le développement des incertitudes

Les changements décrits plus haut entraînent une perte de repères due à l'usure des anciennes valeurs. On n'associe plus progrès technique et progrès du bien-être dans son sens global ; le lien social se distend ; les structures de base traditionnelles, les partis et les syndicats sont remis en question ; les relations entre générations connaissent des tensions nouvelles.

La Recherche à l'horizon 2025

Le SNRI sera porté par des changements importants, d'ordre politique, économique et idéologique qui découlent de la volonté de modernisation du pays et de sa démocratisation. Les facteurs qu'on retrouve derrière ces changements résultent essentiellement du passage d'une société où la demande sociale occupait le second plan, à une société où la demande sociale prend la place centrale. Ce changement aura des répercussions profondes au niveau de l'activité de la recherche. Ce sera, en effet, la demande sociale qui conditionnera le développement des champs disciplinaires et l'approfondissement de leurs méthodes et de leurs outils d'analyse.

Comment réduire le décalage, partout constaté dans le pays, entre la société telle qu'elle existe à présent et la connaissance de ses besoins vitaux et notamment de ses aspirations dans les domaines scientifique, technologique et culturel?

Comment faire contribuer le SNRI à accompagner les changements et à percevoir les lignes de force des évolutions futures ?

D'abord en s'organisant pour être à l'écoute de la demande sociale, en créant les conditions optimales pour mobiliser ses ressources humaines et enfin, en revoyant les méthodes scientifiques et les procédures de gestion et de travail utilisées dans le cadre de la pratique de la recherche. Les conditions de réalisation de ces trois exigences seront explicitées en empruntant le même cheminement adopté pour la vision du Maroc 2025, c'est-à-dire en fournissant des repères permettant de définir les finalités et la démarche, la stratégie, ainsi que les niveaux de redéploiement.

Le plan d'action 2006-2010 précisera les mesures à prendre et les mécanismes à mettre en place à court terme pour jeter les bases d'une modernisation effective du SNRI. Des efforts seront fournis, à ce niveau, pour faire quelques propositions permettant de bâtir un SNRI en mesure d'atteindre les objectifs stratégiques de la recherche nationale à l'horizon 2025.

Les défis mobilisateurs de la recherche à l'horizon 2025

La réalisation des objectifs économiques mentionnés plus haut nécessite la contribution des chercheurs pour améliorer la rentabilité des systèmes qui œuvrent à la modernisation du pays. Malgré des progrès substantiels, les niveaux actuels concernant l'éducation/formation, les infrastructures, la santé, la croissance et l'emploi, la pauvreté et l'exclusion demandent des efforts plus soutenus invitant la recherche à s'engager davantage afin d'aider à remédier à ces problèmes.

Education/formation

Le niveau actuel d'éducation/formation de la population peut raisonnablement atteindre celui des pays comme l'Espagne, le Portugal ou la Corée du Sud. Pour cela :

- l'alphabétisation devra passer de 60% à 95-100%. Le niveau d'alphabétisation est, actuellement, de l'ordre de 97,9% en Corée, de 97,7% en Espagne, de 92,5% au Portugal, de 86% au Liban et de 75% en Tunisie;
- le taux de scolarisation dans le primaire devra atteindre les 100%. Il est, actuellement, de 100% en Espagne, de 97% au Portugal, en Corée et en Tunisie et de 91% au Liban ;
- le taux de scolarisation dans le secondaire devrait passer de 44% à 80/90%. Il est, actuellement, de 96% en Espagne, de 88% en Corée, 85% au Portugal et de 65% en Tunisie ;
- la population de la tranche d'âge 19/23 ans qui poursuit les études supérieures, actuellement de 12% (Liban 42%, Tunisie 23%), devra dépasser la barre des 50% ;
- Enfin, le nombre d'ingénieurs pour 10 000 habitants qui est, actuellement, de l'ordre de 10, devra dépasser le nombre de 200. A titre d'exemple, il est actuellement de 43 en Jordanie.

L'accès aux services de base

Dans ce domaine, des progrès significatifs sont attendus :

- La population n'ayant pas un accès à un point d'eau aménagé devrait passer de 18% à 0% - Tunisie 20% ;
- La probabilité de ne pas survivre jusqu'à 40 ans en pourcentage de la cohorte devrait baisser de 8,6% à un taux inférieur de celui de la Tunisie (4,7%) et du Liban (5,7%). Les pays comme l'Espagne, le Portugal et la Corée assurent déjà à leur population une probabilité de vivre jusqu'à 65 ans de l'ordre de 92,8% pour la première, et de 91,2% pour le second et la troisième ;
- Le nombre de médecins par 100 000 habitants devrait passer de 40 à 200 et plus. En Espagne il est de 320, au Portugal de 324, en Corée de 181, au Liban de 325 et en Tunisie de 70.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Des efforts importants devront être consentis pour que le pourcentage de la population en deçà du seuil de pauvreté, à présent de 14,3 %, devra tendre vers 0%, celui de la Tunisie est actuellement de 6,6%. L'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), engagée par SM Le Roi, prévoit dix milliards de dirhams sur les 5 ans pour financer des actions prioritaires en faveur d'une population ciblée. Cet effort et le travail méthodique auquel il a donné lieu sera poursuivi et amplifié.

D'autres défis doivent être relevés par la lutte contre les effets de la sécheresse, par la protection du patrimoine forestier, la création de l'emploi en milieu rural, un meilleur approvisionnement en eau potable et énergie, par la lutte contre l'habitat insalubre, le VIH-Sida, le paludisme et d'autres maladies, etc. ;

Les mesures à prendre

Il est à signaler que des progrès ont été effectués sur le plan institutionnel. Une volonté s'est manifestée au niveau du financement et de la structuration de la recherche. Ces progrès doivent être poursuivis et mis à profit.

Au niveau de la Gouvernance du SNRI

La dimension politique

La stratégie des années à venir devra amplifier l'élan donné à la politique de la recherche initiée à partir de 1998 en approfondissant les acquis institutionnels et en redynamisant les outils mis en place. Il s'agit, entre autres, de la loi 01-00 portant organisation de l'enseignement supérieur et de la loi 08-00 relative à la création des GIP; de la restructuration de l'ancien Centre National de Coordination et de Planification de la Recherche Scientifique et Technique (CNCPRST); de l'instauration du Comité Permanent Interministériel de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique; de l'accroissement de la part du PIB consacrée aux activités de recherche scientifique et de la création du Fonds National de Soutien à la Recherche Scientifique et au Développement Technologique, etc.

Le développement des conditions favorables à l'épanouissement du potentiel humain, qui sera poursuivi à l'échelle nationale, bénéficiera à la communauté des chercheurs. Il se basera sur des orientations permettant :

- de rendre attractif le métier de chercheur ;
- d'instaurer un statut de chercheur pour les personnes qui exercent une activité de recherche dans des établissements de recherche, sans être des enseignants-chercheurs ;
- d'attirer de jeunes talents ;
- de prévoir des contrats à durée indéterminée et déterminée plus rémunérateurs qui offriraient des perspectives professionnelles plus ouvertes, une plus grande mobilité dans les parcours, ainsi qu'une possibilité pour ceux qui travaillent plus de gagner plus.

Par ailleurs, dans le cadre des politiques qui seront adoptées, la place des Sciences Humaines et Sociales (SHS) sera reconsidérée. Des objectifs et des programmes clairs pour les promouvoir seront définis, des enveloppes budgétaires ou des instruments spécifiques leur seront expressément réservés. Il sera également mis en place, au niveau des organismes chargés de concevoir, de mettre en œuvre et d'assurer le suivi et l'évaluation de la recherche, une entité qui leur sera dédiée. Une telle représentation devra exister et être opérationnelle au Ministère, au CNRST et à l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques.

La dimension du pilotage

La démarche globale de programmation (plan quinquennal 2000-2004, PARS, PROTARS, projets fédérateurs, pôles de compétence, structures de valorisation de la recherche (RDT, RMIE, RGI¹, interfaces, technopoles, etc.) devra être poursuivie et améliorée dans certains de ses aspects, tout comme les autres initiatives visant à promouvoir le partenariat entre le monde de la recherche et le secteur socio-économique.

La diversité des incitations mises en place, telles que la Provision pour la Recherche et Développement (PRD) et la Prestation Technologique Réseau (PTR) sera renforcée et rationalisée pour construire une cohérence d'ensemble. D'autres incitations et mécanismes devront voir le jour pour faire de la recherche développement un moyen privilégié d'innovation dans les entreprises.

¹ PARS : Programme d'Appui à la Recherche Scientifique ; PROTARS : Programme Thématique d'Appui à la Recherche Scientifique ; RDT : Réseau de Diffusion Technologique ; PMIE : Réseau Maroc Incubation Essaimage ; RGI : réseau de Génie Industriel

Le pilotage du SNR introduira plus de cohérence et d'anticipation dans la gestion de la recherche en :

- dégageant les ressources nécessaires pour pérenniser les structures de recherche ;
- systématisant les évaluations et en indexant la carrière sur la production scientifique, dans le but de faire évoluer les structures actuelles répondant aux normes internationales ;
- encourageant le regroupement des moyens (Mutualisation et synergie) et le développement des collaborations multidisciplinaires ;
- intensifiant, diversifiant, facilitant les échanges scientifiques et en renforçant les réseaux scientifiques existants ;
- renforçant la logistique et les ressources humaines nécessaires au bon fonctionnement des structures de recherche (techniciens et informaticiens qualifiés) ;
- créant des plates-formes technologiques regroupant des équipements lourds de mesure et d'analyse et en leur assurant les conditions d'un bon fonctionnement ;
- développant des capacités de recherche spécifiques aux domaines des SHS.

Dans le cadre de l'effort qui sera consacré à la structuration de la recherche, notamment à travers les formations doctorales, une attention particulière devra être accordée aux bibliothèques, sources documentaires écrites et électroniques avec un accès aux bases de données des départements ministériels (statistiques, intérieur, etc.). La mise en place d'une centrale des thèses, accessible à l'ensemble des chercheurs, l'organisation et la promotion de la publication scientifique en regroupant les publications par grandes familles de disciplines à l'échelle universitaire afin de remédier à la dispersion actuelle des efforts.

La fonction d'anticipation est une garantie de la capacité d'adaptation du SNRI. Elle se développera par :

- une politique de recrutement méthodiquement tournée vers l'avenir pour prévenir le vieillissement de la population de ce système et un renforcement de l'encadrement de la recherche en quantité et en qualité ;
- un accroissement de la part du PIB consacrée à la recherche et l'innovation qui devra atteindre 3% ;
- une mise en place de mécanismes permettant la mobilité des acteurs (ingénieurs, médecins, cadres, etc.) entre les universités, les instituts et le monde socio-économique ;
- une plus grande interaction entre la recherche nationale et le monde socio-économique.

La dimension communication

Avec la modernisation et le développement du SNRI, la communication interne et externe connaîtra de grands progrès. Le SNRI s'attachera en particulier à :

- faire partager ses valeurs par l'ensemble de ses membres. Il tendra à être un espace qui donne sa place à la diversité, à l'autonomie, au débat, à la négociation, mais également à l'implication, à la discipline et à la responsabilité ;
- préciser les niveaux et les règles de décision et de régulation. Qui décide, de quoi et à quel niveau et en suivant quelle procédure ? Les règles et les procédures ne seront d'ailleurs pas immuables, on peut agir sur elles, les transformer si l'intérêt général le nécessite ;
- développer la culture de la communication et de l'information en mettant fin aux pratiques qui limitent la diffusion de l'information.

La dimension mobilisation des ressources humaines

La politique menée ces dernières années a permis l'amélioration des conditions matérielles et sociales des ressources humaines en général, à travers la révision des régimes statutaires et l'action de la Fondation Mohammed VI pour la promotion des œuvres sociales de l'éducation /formation. D'autres mesures positives telles que l'introduction de la culture de l'évaluation,

la mise en place des pôles de compétences, la contractualisation attendue entre le Ministère et les Universités, sont déjà mises à contribution pour mobiliser davantage les ressources humaines. Des efforts supplémentaires devront être nécessairement entrepris pour pousser plus en avant la modernisation du SNRI. Les améliorations viseront, entre autres :

- le développement de la culture de reconnaissance de la fonction recherche et du travail accompli par le chercheur, le cadre, le technicien, l'agent administratif, etc. ;
- un allègement et un assouplissement des procédures de gestion financière des budgets de recherche ;
- une augmentation des moyens financiers alloués à la recherche et une répartition plus équilibrée entre champs disciplinaires, particulièrement pour les SHS qui ne bénéficient que de 12% du total des subventions d'appui à la recherche.

Au niveau du système de financement de la recherche

Jusqu'à date, le financement de la recherche a été assuré presque entièrement par l'Etat, la part du privé étant très faible. Depuis 1996, des efforts importants ont été consentis. Une subvention de 40 MDH a été affectée à la recherche pour la période 1996-98. Elle est passée à 45 MDH par an en 1999. Cette subvention, figurant dans le budget de l'Etat, est renforcée par une dotation de 567, 8 MDH qui était prévue dans le cadre du Plan quinquennal 2000-2004. Des programmes importants ont été mis en place à savoir :

- Programme de développement de l'information scientifique et technique (Réseau MARWAN, IMIST²)
- Programme de développement des réseaux de recherche thématiques (Pôles de compétences),
- Programme de développement des infrastructures de recherche (UATRS, CEREE, CERS³),
- Programme de mobilisation des compétences marocaines à l'étranger (FINCOME⁴),
- Programme de promotion de la culture scientifique (Semaine de la science),
- Programme de promotion de l'excellence (Grand prix de la science et la technologie),
- Programme dévaluation des activités de recherche (Deux évaluations externes de ce système ont déjà eu lieu),
- Programme d'organisation et de structuration de la recherche (Accréditation des structures de recherche par les universités),
- Programme de coopération internationale,
- Programme d'innovation, de transfert technologique et de valorisation de la recherche (Interfaces, RDT, RGI, RMIE, centres de développement, etc.),
- Programmes nationaux de soutien à la recherche scientifique (PARS, PROTARS, Appui à l'édition et à la publication, Appui aux manifestations scientifiques, bourses de recherche, recherche sectorielle, etc.).

En 2003, les dépenses consacrées à la recherche ont atteint 3144 MDHS, soit 0,79 % du PIB où la part du public varie entre 75 et 80%. Le reste est réparti entre le privé, le partenariat et la coopération internationale.

Ces efforts doivent être renforcés par une alimentation pérenne du Fonds national de soutien à la recherche scientifique et au développement technologique, créé dans le cadre de la loi des finances 2001.

² MARWAN (MARoc Wide Area Network) : Réseau Informatique à haut débit reliant les universités entre elles et avec les réseaux similaires notamment européens ; IMIST : Institut Marocain de l'Information Scientifique et Technique.

³ UATRS : Unités d'Appui Technique à la Recherche Scientifique ; CEREE : Centre d'Etudes et de <recherche sur l'Eau et l'Energie ; CERS : Centre d'Etudes et de Recherche sur le Sahara.

⁴ FINCOME : Forum International des Compétences Marocaines à l'Etranger

La nature du processus de financement du SNRI devra nécessairement dépasser la dichotomie public/privé et mobiliser d'autres sources pour ce financement comme les taxes parafiscales, les crédits impôts recherche et le co-financement, avec cependant des préalables :

- un choix clair des axes prioritaires de recherche à promouvoir ;
- une structuration de l'offre en rapport avec les objectifs poursuivis ;
- une structuration du système d'évaluation en rapport avec l'efficacité visée.

Ces orientations devront s'accompagner par une implication plus grande des acteurs économiques et sociaux dans l'analyse de la demande, la gestion des dispositifs et les actions de contrôle et d'évaluation. Les instruments financiers actuels devront se moderniser pour allier souplesse et efficacité. Ils passeront par un développement progressif et continu au co-financement de la recherche, basé sur le rôle stratégique de l'État comme force d'investissement, d'incitation et de soutien, et la contribution directe ou mutualisée des entreprises, ainsi qu'à un appel à la contribution volontaire des individus et des groupes (fondations d'Universités, mécénats).

Au niveau de la coopération internationale

Les repères et les jalons qui ont été mentionnés ci-dessus pour le développement de la recherche à l'horizon 2025 éclaireront le chemin qui sera parcouru. L'accent a été à cet effet mis sur l'importance de la participation, de la solidarité et d'une stratégie volontariste dans la gestion du changement. Il faut préciser, cependant, que si au niveau national l'utilité de toutes les formes de solidarités initiées par l'Etat et la société civile s'impose à tous, il y a une tendance quelque fois à ne pas reconnaître suffisamment l'importance d'œuvrer pour amplifier cet effort de solidarité au niveau bilatéral et international. Or, dans le domaine de la recherche, comme dans les autres, la coopération et la solidarité entre nations est nécessaire et représente une source de stimulation et d'entraide pour réaliser des objectifs arrêtés d'un commun accord. L'horizon 2025 imposera donc l'adoption d'une démarche à deux niveaux. Le premier servira à poursuivre et à approfondir la politique de coopération initiée depuis ces dernières années, et le second devra être mis à profit pour trouver les formes d'organisation et des méthodes d'élargissement de l'espace de coopération actuel de manière à maximiser et renforcer les potentialités nationales et à impliquer le maximum d'acteurs nationaux.

Poursuite et approfondissement de la politique initiée

Il y a lieu de noter que les années 90 ont marqué une évolution dans les relations de coopération scientifique du Maroc. De nouveaux partenariats ont été développés, par le département ministériel chargé de la recherche, le CNRST, les Universités, les autres départements ministériels et les établissements publics de recherche, avec les pays voisins de la Méditerranée du nord comme la Belgique (1994), l'Espagne (1996), le Portugal (1999) et, tout récemment, l'Italie. Ces partenariats auxquels s'ajoutent le programme « Tempus » et les programmes cadres européens de RDT, donneront lieu, entre autres, à la conclusion d'un accord de coopération scientifique avec l'Union Européenne, favorisant ainsi l'intégration progressive de la recherche marocaine à l'Espace Européen de recherche, et permettant à des chercheurs nationaux de participer davantage aux programmes de celui-ci. A la base de cette coopération, il y a une volonté affichée pour orienter certains programmes vers les besoins spécifiques comme ce fut le cas pour les pôles de compétence des sciences de la mer, de la qualité et des sciences et technologies de l'information et de la communication. Ce fut aussi le cas pour la valorisation de la recherche auprès de l'industrie et la mise à niveau des entreprises marocaines à travers des programmes de rapprochement entre la recherche et l'industrie. Parmi les bénéficiaires de ces programmes, il y a l'Institut marocain de l'information scientifique, le Réseau de diffusion technologique, le Réseau de génie industriel et le Réseau Maroc incubation et essaimage, qui constituent les 4 volets du Fonds de

Solidarité Prioritaire (FSP) mis en place à cet effet dans le cadre de la coopération maroco-française.

Cette politique doit être poursuivie et intensifiée, tout comme celle qui a consisté à développer la coopération avec les pays d'Afrique sub-saharienne et du monde arabe. Les 7000 étudiants étrangers actuellement dans nos facultés et Instituts (3/4 boursiers du Maroc), le programme des actions intégrées avec la Tunisie, témoignent de la vigueur de cette coopération.

Dans un avenir proche, il faudrait faire aboutir les contacts en cours (Cas de l'Egypte) pour mettre en œuvre des programmes comparables à ceux initiés avec la Tunisie. Il faudrait également intensifier le transfert de savoir-faire répondant à des besoins précis en matière d'enseignement supérieur et de recherche, vers des pays comme la Mauritanie, la Guinée, les Iles Comores, le Sénégal, le Niger, le Mali, etc.

Mieux s'organiser pour explorer de nouveaux horizons

La recherche devra aller au Maroc 2025 avec plus de détermination et de volonté de conquête de nouveaux espaces. Des changements profonds devront être opérés au niveau de l'organisation et de la mobilisation des chercheurs. Que ce soit sur le plan des procédures de la gestion des projets ou de celui des conditions d'accueil et de séjour des chercheurs étrangers, de grands efforts devront être entrepris. Les conditions qui régissent les aspects concrets et quotidiens dans les échanges et les déplacements devront être entièrement revues et améliorées.

La priorité sera accordée aux moyens et méthodes permettant de conquérir de nouveaux espaces de coopération concernant:

- la recherche conjointe, les échanges d'enseignants-chercheurs et d'étudiants, les cotutelles de thèses, l'organisation conjointe de manifestations scientifiques et culturelles ;
- la formation par et à la recherche par la mise en place de programmes communs de recherche, d'échange de publications et de documentation scientifique et pédagogique, des stages de formation, etc. ;
- l'amélioration des performances du SNRI par le développement de structures de valorisation de la recherche dotées de services aidant au montage de projets de recherche et à leur gestion.

Tout cela nécessite des changements de fond que le plan d'action 2006-2010 devra mener à terme dans les délais proposés. Parmi les actions prévues dans ce plan, l'externalisation de la gestion des programmes de recherche contractuels est avancée comme une priorité pouvant jouer un rôle déterminant dans l'accompagnement de la conquête des nouveaux espaces de coopération. Cette externalisation serait réalisée à travers la création de sociétés filiales (Article 7 de la loi 01-00) ou de fondations régies par le Dahir 1958 régissant les associations.

Enfin, il faut préciser que tous les programmes de coopération scientifique et technologique devront être orientés vers les besoins de la présente stratégie, donc répondre aux besoins du pays en matière de développement économique et social.

Au niveau des programmes de Recherche

Les orientations dans le cadre des PARS et PROTARS

La mise en place des programmes de recherche date de la création des PARS et PROTARS. Les années antérieures correspondent soit à des périodes de négation de la recherche nationale, comme ce fut le cas du temps du Protectorat, soit à des périodes de tâtonnements et de bricolage où la recherche, quand elle ne dépendait pas exclusivement d'individualités, se

faisait dans des structures non organisées et soumises à toutes sortes d'aléas. Aller vers 2025 nécessitera de dépasser les deux travers majeurs qui ont déjà été mentionnés :

- Le premier, d'ordre interne, correspond à la condition d'auxiliaire de l'activité pédagogique dans laquelle se trouve la recherche dans le système de l'enseignement supérieur. La solution passe par une émancipation et la conquête du statut d'une activité majeure ;
- Le second handicap est externe et renvoie à la tendance de la recherche à se cantonner dans la sous-traitance. Là aussi, il va falloir se donner les moyens pour passer d'un système de tutorat, à un exercice progressif d'une autonomie, comme c'est le cas pour les pays qui ont édifié un véritable système national de recherche.

Tout ce qui a été dit sur la gouvernance, le financement, la coopération, participera à créer les conditions de ces deux formes d'émancipation.

Il y a lieu également de tenir compte des enseignements qu'on pourrait tirer de la réalisation des PARS et PROTARS. On constate, à travers l'analyse des appels d'offre qui leur sont propres, que la philosophie qui les sous-tend est passée par trois moments :

- celui du PARS où l'appel à projet était ouvert. Au cours de cette étape, le souci majeur était de lancer un message aux enseignants-chercheurs leur signifiant que l'Etat inaugurerait une nouvelle politique d'incitation à la recherche par le financement de projets, à condition que ces derniers se conforment à des critères de rigueur et de professionnalisme ;
- le deuxième englobe les programmes PROTARS I et II. Il se caractérise par leur fondement sur les priorités nationales de recherche et par une insistance sur les critères d'exploitabilité et d'applicabilité de la recherche et accorde une place importante au partenariat avec les secteurs socio-économiques. Le choix des projets retenus repose sur ces exigences qui sont censées contribuer à engager les entreprises et les opérateurs socio-économiques à participer effectivement à la réalisation des projets ou /et à leur implication financière.
- Enfin, le troisième moment concerne le PROTARS III. Il revient à une position plus équilibrée qui, tout en maintenant le cap de l'incitation de la recherche à participer au développement socio-économique de court et moyen terme, rappelle la place d'une recherche fondamentale tournée vers le moyen et le long terme. L'appel d'offre du PROTARS III précise qu'il sera tenu compte, dans le choix des projets, de leur intérêt scientifique, de leur qualité et de la pertinence scientifique et technique des équipes. On trouve la même insistance sur la pluridisciplinarité, la complémentarité, le travail en groupe et en réseau, mais il est précisé que le partenariat devrait se faire dans le cadre d'une coopération internationale.

Ces trois moments ont participé, chacun à sa manière, à mettre progressivement en place des programmes de recherche centrés sur des préoccupations nationales. Il s'agit, pour 2025, d'emprunter plus résolument la voie tracée par les PROTARS et de mettre la recherche sur ses deux pieds, avec un souci de contribution au développement économique et social, sans négliger pour autant l'approfondissement conceptuel dans le cadre des disciplines et des domaines qu'on a eu tendance à marginaliser (les mathématiques et la philosophie, les lettres et les arts).

Les orientations d'ici 2025

Les réponses des enseignants chercheurs au questionnaire qui leur a été adressé par la Commission nationale chargée de préparer le projet de Stratégie nationale pour le développement de la Recherche scientifique à l'horizon 2025, sont très instructives. On y trouve aussi bien une confirmation des grands traits de l'analyse des rapports de la

Commission ci-dessus mentionnée et des suggestions pour dépasser les dysfonctionnements du SNRI que des propositions pertinentes des thèmes à retenir pour le l'avenir.

Au niveau de la valorisation des résultats de la recherche

Articulation entre progrès socio-économique, scientifique et technologique

Il est généralement admis la nécessité de soutenir le développement socio-économique d'un pays par son développement scientifique et technologique et vis versa. En effet, une très forte corrélation existe entre les progrès socio-économique, scientifique et technologique. Comme il est généralement constaté dans les pays développés, le développement socio-économique génère souvent des besoins en activités de recherche et développement, qui, à leur tour, engendrent un développement scientifique et technologique. Cependant, comme le montrent de nombreux exemples dans les pays en développement, l'existence d'une activité de recherche n'implique pas automatiquement des effets induits très significatifs sur le développement socio-économique.

Une telle situation est caractérisée, très souvent, par une faiblesse simultanée du développement socio-économique et du développement scientifique et technologique des pays concernés. Là encore, la corrélation précitée entre ces deux types de développement est statistiquement bien vérifiée mais sans qu'elle soit de type relation de cause à effet. Ceci se matérialise généralement par une indépendance presque totale entre les activités scientifiques et celles liées au développement socio-économique.

Ainsi, il apparaît évident pour les pays en développement de chercher à créer des liens, aussi étroits que possible, entre leurs efforts en matière de recherche scientifique et technologique, d'une part, et en matière de développement socio-économique, d'autre part.

Pour ces pays, la plus grande partie des activités de recherche est menée par les établissements d'enseignement supérieur pour répondre aux besoins de ce dernier lui-même, en maîtrise des champs disciplinaires afin d'assurer un enseignement de qualité et en formation par la recherche des formateurs oeuvrant dans cet enseignement. En corollaire à cette situation, la création de la relation de cause à effet entre le développement scientifique et technologique et le développement socio-économique dans les pays en développement, exige du SNRI beaucoup d'initiatives et d'efforts oeuvrant pour mettre son activité de recherche au service du développement socio-économique. Ce n'est que de cette manière qu'une amorce de la relation de cause à effet entre les deux développements puisse se produire, permettant ainsi de transformer tout effort en matière d'activités de recherche en génération d'effets sur le développement économique qui, à son tour, générerait des besoins en activité scientifique susceptibles de contribuer au développement scientifique et technologique, aboutissant ainsi à un entraînement mutuel des deux types de développements.

Les nouveaux rôles de l'université

La responsabilité des universités et des établissements de formation des cadres ne se limite pas à la formation de base assurée aux cadres destinés à s'insérer dans le monde socio-économique et à l'activité de recherche génératrice de savoir, mais elle doit s'étendre également à d'autres rôles qui prolongent ces deux missions à savoir :

- La formation continue des cadres en activité pour leur donner la capacité d'assimiler l'évolution des savoirs et des technologies en relation avec leurs domaines professionnels actuels et la possibilité de se reconverter, en cas de besoin, pour intégrer de nouvelles fonctions au sein du même organisme ou en changeant d'employeur ;
- L'aide à la réalisation d'opérations de transferts de technologies, par le biais de prestations de services et de conseil, permettant d'accompagner les opérateurs économiques dans le

choix, l'acquisition et la maîtrise des technologies susceptibles d'accroître le degré de compétitivité des activités socio-économiques concernées ;

- La réalisation des travaux de Recherche & Développement au profit des entreprises, les PME/PMI en particulier, pour les aider à asseoir une stratégie de développement basée sur l'innovation ;
- L'élaboration de programmes de recherche appliquée susceptibles de permettre le développement d'un noyau dur autour d'une technologie nationale à même de catalyser les activités économiques du pays et de rehausser leurs parts de valeur ajoutée ;
- Le développement de la culture d'entrepreneuriat dans les milieux académiques pour permettre à certains éléments de cette population de jouer un rôle actif dans la création d'entreprises innovantes basées sur la valorisation des résultats de la recherche.

Au Maroc, la loi 01-00 portant organisation de l'enseignement supérieur a bien mis en évidence la nécessité de faire de l'enseignement supérieur la locomotive de développement du pays, en le dotant d'une législation lui permettant d'assumer ces nouveaux rôles. Moyennant cet instrument, les universités sont appelées à créer des structures capables d'assurer une meilleure valorisation de leurs activités de recherche au profit du développement socio-économique.

Des acquis à capitaliser

Depuis la promulgation de cette loi, des efforts ont été déployés par quelques universités et établissements de formation des cadres pour créer des incubateurs d'entreprises innovantes et des interfaces avec le monde socio-économique. Ces efforts ont été soutenus et généralisés par l'autorité gouvernementale chargée de la recherche et le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST) à travers des programmes de coopération tels que le Fonds de solidarité prioritaire « valorisation des résultats de la recherche et mise à niveau de l'entreprise », avec la France, et le programme de coopération avec la Communauté Française de Belgique portant sur la même thématique.

Ces premières initiatives en matière de valorisation des résultats de la recherche ont été à l'origine du développement d'expériences pilotes en R&D, conduites par des laboratoires de recherche, en matière d'innovation et de transfert de technologie vers le monde socio-économique. Ces expériences ont permis de dégager quelques potentialités du Maroc dans ce domaine tout en mettant en évidence les lacunes nécessaires à combler pour développer une chaîne marocaine d'innovation susceptible de relever les défis de la modernisation et du développement du Maroc.

Les grandes orientations stratégiques pour la valorisation des résultats de la recherche

Elles se situent dans le prolongement de celles qui ont guidé le SNRI jusqu'à date et devraient couvrir progressivement la période 2006-2025. Il s'agit de :

- construire un SNRI doté des capacités nécessaires à la génération des résultats de recherche valorisables ;
- transformer ces derniers en inventions ou en toutes autres œuvres intellectuelles à travers des processus de R&D ;
- valoriser ces inventions et œuvres intellectuelles, protégées préalablement par des titres de propriété intellectuelle, en innovations moyennant des mécanismes d'incubation de projets et d'entreprises innovantes ;
- de diffuser ces innovations dans le tissu socio-économique via des opérations de transfert de technologie.

Ces orientations permettraient de reconsidérer les missions des réseaux RMIE, RDT et RGI pour les adapter à l'évolution du SNRI et du monde socio-économique, et de les renforcer et les pérenniser à travers une création et une consolidation plus intenses d'incubateurs et de pépinières d'entreprises innovantes, de centres de R&D et de prototypage rapide, ainsi que de quelques parcs scientifiques et de quelques pôles technologiques régionaux.

Pour que ces structures de R&D, d'innovation et de transfert de technologie puissent produire des effets induits sur le développement socio-économique, les inventions et les autres œuvres intellectuelles doivent faire l'objet d'un suivi continu par les structures de recherche qui les génèrent et ce, dès le démarrage des activités de recherche qui sont à leurs origines. Le choix des thématiques de recherche, la conduite des activités de recherche et la valorisation de leurs résultats doivent se faire en respectant les standards internationaux et en mettant en œuvre les techniques de veille scientifique, technologique et d'intelligence économique. Les structures de valorisation de la recherche sont là pour aider les structures de recherche à assurer ce suivi.

L'effort financier consenti par l'Etat et les opérateurs socio-économiques pour la réalisation des projets de R&D doit permettre de générer à moyen terme un volume d'innovation très significatif de telle sorte que le marché de R&D ainsi développé aura donné au SNRI la capacité de générer des opportunités d'emplois aux lauréats des formations doctorales. En effet, les centres de R&D et les structures de recherche seraient amenés à rechercher de telles compétences pour mener à bien les projets en question.

Une partie de ces jeunes docteurs aura aussi été recrutée pour répondre aux besoins en renouvellement des corps des enseignants-chercheurs et des chercheurs pour répondre aux besoins urgents du SNRI dus aux départs volontaires et à la retraite.

Le développement des opportunités d'emploi pour de produire un regain d'intérêt pour les formations doctorales, ce qui permettra d'attirer les meilleurs étudiants vers ces formations et donc, de doter le SNRI de ressources humaines de très haut niveau, ce qui est une condition nécessaire pour bâtir un SNRI de qualité.

Par ailleurs, le monde socio-économique, les effets de la mondialisation aidant, aura été sensibilisé à l'intérêt de la R&D et de l'innovation pour le soutien de la compétitivité des entreprises. Comme il verra la délocalisation de certaines activités de R&D vers le Maroc, à travers les parcs scientifiques et les pôles technologiques régionaux.

Ces effets bénéfiques qu'aura générés le SNRI auraient un impact positif sur la société marocaine et produiraient une image positive de la recherche nationale susceptible de créer une atmosphère plus favorable à un meilleur financement public de cette recherche bien avant l'échéance 2025 avec une contribution financière beaucoup plus importante de la part des opérateurs socio-économiques privés.

La plupart des ingrédients nécessaires à un meilleur arrimage du SNRI au monde du travail et de l'industrie auront été mis en place. Une vraie articulation du développement scientifique au développement socio-économique et culturel deviendra une réalité. Il aura donc concrétisé son vœu de faire du SNRI la locomotive de son développement. Le SNRI aura acquis les capacités nécessaires pour exceller dans des thématiques de recherche très pointues (Niches d'excellence) et dont la valorisation des résultats produiraient des innovations de très haute valeur ajoutée. Le drainage de financements nationaux et étrangers conséquents est alors possible et avec lui la mise en place d'infrastructures scientifiques et technologiques de haut niveau. La nasse critique, atout essentiel du SNRI pour être compétitif, sera atteinte.

ANNEXE II

PROGRAMME EMERGENCE⁵ : STRATEGIE INDUSTRIELLE DU MAROC

1. Contexte du Programme Emergence

En juillet 1995, le Maroc vient de sortir d'un long et douloureux programme d'ajustement structurel. Le pays se relève de sa léthargie économique certes, mais, avec des indicateurs macroéconomiques qui reviennent progressivement à la normale. On commence à nourrir de nouvelles ambitions avec une reconquête des marchés, un décollage économique, une industrie de plus en plus compétitive.

La Banque mondiale recommande alors aux autorités du pays de mettre en place un comité de suivi du développement du secteur privé. Ce dernier a pour mission : définir une stratégie pour doter le Maroc d'une industrie moderne et compétitive.

Un an plus tard, le comité achève l'élaboration d'une stratégie, dénommée «Le Maroc compétitif», construite autour de grappes, c'est-à-dire des secteurs censés jouer le rôle de locomotive en tirant la croissance vers le haut. Le schéma est certes séduisant mais un peu en avance sur son temps. Depuis, beaucoup de choses ont connu une nette évolution. Les télécoms ont explosé, les infrastructures se sont améliorées et surtout beaucoup d'entreprises se sont installées au Maroc essentiellement dans des secteurs à forte composante technologique comme l'aéronautique, les composants électroniques, les téléservices, etc.

Dix ans plus tard, le Maroc renoue avec ses ambitions. En une décennie, l'économie est certes plus saine puisque moins dépendante de l'agriculture et avec une nette explosion des services. Cependant, la croissance reste timide. Sur les 5 dernières années, elle n'a été que de 3,3%, ce qui est insuffisant pour un décollage économique et trop peu pour un pays dont le taux de chômage urbain est de 18%. Tout cela est aggravé par des exportations en panne qui se caractérisent par une faible diversification et pas assez de produits à haute valeur ajoutée (17% seulement des exportations). Le déficit commercial se creuse dangereusement puisque sans l'apport des devises rapatriées par les MRE, la balance des paiements serait déséquilibrée comme ce fut le cas en 1983, avec l'ajustement structurel qui s'en est suivi.

Il fallait donc mettre en place de nouvelles idées pour sortir de cette situation indésirable. La solution s'appelle aujourd'hui le «Programme Emergence», c'est-à-dire la Stratégie Industrielle du Maroc.

Ce Programme tentera, sur la période des vingt prochaines années, de faire accéder le Maroc au niveau de développement économique de trois catégories de groupe de pays. Le Maroc cherchera d'abord à se placer en tête des pays de son rang en matière de compétitivité à savoir les pays arabes et quelques autres du continent africain. A terme (2015), l'objectif est de doter le tissu productif national des moyens qui lui permettent d'atteindre le niveau de développement économique de la Malaisie et du Portugal sachant que le grand défi se réaliserait dans 20 ans quand le Maroc aura atteint le niveau de développement de pays

⁵ Texte forgé à partir d'informations extraites de documents publiés par le Ministère du commerce et de l'Industrie et par la presse et également à partir de comptes rendus de conférences faites par des responsables du même Ministère.

comme l'Espagne ou l'Irlande qui ont connu un développement économique et social en une génération.

2. Présentation sommaire du Programme Emergence

Le Programme Emergence est le résultat d'une étude réalisée par le bureau d'études international McKinsey à la demande du Ministère du Commerce et de l'Industrie. Cette étude a porté sur 12 filières déclinées en 77 branches économiques. Un benchmark a été réalisé avec 13 pays au niveau de 12 facteurs de compétitivité déclinés en 100 indicateurs. Au final, un rapport de 1 800 pages, où l'on trouve les activités cibles sur lesquelles le Maroc peut se positionner et ses chances par rapport à chaque pays compétiteur.

De cette étude découle le Programme Emergence avec une stratégie industrielle pour chacun des sept métiers mondiaux du Maroc : offshoring, automobile, aéronautique, électronique de spécialité, agroalimentaire, produits de la mer et textile. L'étude de McKinsey a démarré en septembre 2004 pour être achevée en avril 2005. Cinq mois plus tard, le gouvernement avait ficelé son Programme Emergence qui est aujourd'hui déjà en marche dans le domaine de l'offshoring.

Si toutes les conditions sont réunies, le Programme Emergence et ses métiers mondiaux représenteront 70% de la croissance industrielle d'ici 2015. Ils devraient avoir également des retombées bénéfiques sur l'économie nationale en générant, sur les 10 prochaines années (2005-2015), 90 milliards de DH de PIB supplémentaire, soit 1,6 point de croissance en plus par an, aboutir à la création de 440 000 emplois et réduire de moitié le déficit commercial. Il permettrait également la réduction de 50 % du déficit commercial.

Cette stratégie industrielle a fait l'objet d'une large consultation au sein du gouvernement ainsi qu'après des institutions professionnelles représentatives. Elle s'intègre et complète donc le dispositif gouvernemental mis en oeuvre pour assurer un développement stable et durable du pays.

3. Objectifs du Programme Emergence

D'une manière générale, la nouvelle stratégie industrielle (Programme Emergence) a été élaborée pour parer aux insuffisances de la croissance économique nationale et aux effets peu maîtrisés de l'ouverture et réinventer la place du Maroc dans les échanges mondiaux malgré la montée en puissance des économies asiatiques. A cet effet, le Programme Emergence compte mettre à profit les opportunités majeures de la délocalisation, impulser l'émergence et le développement de nouveaux métiers et secteurs, stimuler la croissance et le repositionnement de secteurs structurants à fort potentiel et anticiper les évolutions futures.

D'une manière spécifique, les principaux objectifs du Programme Emergence visent :

- la création de richesses, donc de l'emploi et de la croissance ;
- le développement des activités exportatrices à haute valeur ajoutée ;
- le positionnement du Maroc sur des métiers mondiaux pérennes, où il pourra faire valoir ses atouts : proximité et position géographique du Maroc entre trois continents, main-d'œuvre qualifiée et compétitive, accès aux marchés, qualité de vie.

4. Les stratégies découlant du Programme Emergence

4.1. L'Offshoring

Il est basé sur les délocalisations. Pour attirer les activités d'externalisation (Filières banques, administratives et informatiques ou encore de télé-services), la construction de plates formes d'accueil des délocalisations a été programmée. Il s'agit de la technopole de Rabat et de la technopole de Casablanca (Nearshore Park) et plus tard celles de Tanger et Marrakech. L'Objectif est d'offrir des sites clés en main aux futurs locataires de ces plates formes.

Il est à noter que selon l'analyse faite par McKinsey sur 37 villes, Casablanca se trouve dans le top 5 des destinations offshore (Casablanca, Hyderabad, New Delhi, Mumbai et Darlan).

Pour mettre en exergue les retombées économiques de l'offshoring, il est à signaler que l'Inde, premier opérateur mondial sur le créneau, engrange aujourd'hui 4 milliards de dollars en soustrayant les activités pour le monde anglo-saxon. Selon l'étude de McKinsey, le marché européen, qui représente en 2005 quelque 9 milliards d'euros, sera appelé à se développer davantage. Casablanca figure parmi les 5 premières destinations les plus prisées au monde pour de telles activités, et constitue la première destination du pourtour méditerranéen. Le Maroc table sur le marché francophone et hispanophone. Objectif, un chiffre d'affaires additionnel de 15 milliards de DH d'ici 10 ans et près de 100 000 emplois à créer.

4.2. L'automobile

Il s'agit de se positionner sur la fabrication de composants, un secteur porteur déjà développé au Maroc. Sur les 3000 pièces qui constituent une voiture, le Maroc peut raisonnablement se positionner sur 300 d'entre elles, à fournir aux 28 sites d'assemblage répertoriés en Espagne, au Portugal et en France, soit à trois jours de navigation du Maroc. Le potentiel est important : un chiffre d'affaires additionnel de 7 milliards de DH et 40 000 emplois nouveaux en dix ans.

Concernant la mise en œuvre de la composante automobile, le gouvernement a retenu l'idée d'une cité dédiée aux industries automobiles, baptisée «Automotive City», qui sera implantée dans le Nord à proximité du port Tanger-Méditerranée et de Tanger Free Zone (TFZ). Là aussi, le concept clés en main sera mis en application.

4.3. L'aéronautique

Tout comme l'automobile, l'industrie aéronautique, autre composante du Programme Emergence, aura sa cité, au sein de la technopole de Nouaceur. A noter ici que l'initiative ne partira pas de zéro puisque près de 30 entreprises, et non des moindres, sont déjà installées, comme Safran, Souriau, Sefcam, Piston, Dion, EADS, Daher Lhotellier, Creuzet, Indraero, etc. alors qu'en 1999, seules 2 entreprises opéraient dans ce secteur : EADS Maroc Aviation et le Centre de Maintenance de la Royal Air Maroc (RAM).

En 2005, ces entreprises employaient près de 2200 personnes et génèrent un chiffre d'affaires d'environ 600 MDH. Moyennant une politique plus agressive, le Programme Emergence table sur un chiffre d'affaires additionnel de 4 milliards de DH et 12 000 emplois.

4.4. L'électronique de spécialité

Pour l'électronique de masse (télévisions, téléphones cellulaires, etc.), le mouvement de délocalisation vers l'Asie semble aujourd'hui difficilement réversible. Cependant, le Maroc peut se positionner sur des composants plus sophistiqués, notamment ceux servant aux appareillages embarqués pour l'aviation et l'automobile, et l'électronique à usage médical, ou encore celle destinée à la défense. Là encore, un site dédié sera localisé du côté de TFZ et portera le nom d'«Electronic City». Il est prévu un chiffre d'affaires additionnel d'au moins 5 milliards de DH dans dix ans et création de 11000 emplois.

4.5. Les produits de la mer

Les industries de transformation des produits de la mer constituent également un métier au potentiel largement inexploité. Dans les études comparatives réalisées par McKinsey, les produits de la mer sont presque le seul secteur où le Maroc se démarque nettement de ses principaux concurrents dont la Turquie, la Tunisie et l'Egypte. Avec un dispositif plus agressif et en s'orientant vers des produits plus élaborés comme le congelé et les produits haut de gamme, essentiellement le poisson frais, il pourrait faire mieux. A terme, l'étude table sur un chiffre d'affaires supplémentaire de 3 milliards de DH et 50 000 emplois. Pour la mise en œuvre, le principal pôle de développement de ce secteur sera naturellement implanté à Agadir.

4.6. L'agroalimentaire

Le Programme Emergence propose une ossature bâtie autour de quatre pôles agro-industriels : le bipôle Meknès-Fès, le pôle du Gharb, le pôle Oriental et le pôle agro technologique de Souss-Massa-Draâ. Pour l'agroalimentaire, trois axes principaux ont été retenus. Le premier concerne les filières existantes et à fort potentiel comme les maraîchages, les condiments, les herbes et épices et les petits fruits. Le deuxième axe, en revanche, propose le positionnement du Maroc sur de nouvelles filières en forte croissance comme la transformation des produits «bio» et les plats cuisinés. Et enfin, dernier axe, une relance plus agressive sur des filières traditionnelles du Maroc comme l'olive, l'huile d'olive, l'huile d'argan et le jus d'orange de qualité supérieure. En menant la bataille sur ces trois fronts, le Maroc devrait engranger, à terme, un chiffre d'affaires supplémentaire de 4 milliards de DH et générer 16 000 emplois.

4.7. Le textile-habillement

Il est à signaler que le secteur du textile-habillement a déjà entamé son propre Programme Emergence qui s'est traduit par la signature d'une convention entre les professionnels du secteur et le gouvernement.

ANNEXE III

INITIATIVE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN⁶ INDH

1. Contexte de l'INDH

En matière de développement et d'action sociale, l'effort consenti par le Gouvernement marocain est considérable puisque plus de 50% du budget de l'Etat sont consacrés aux secteurs sociaux à savoir : santé, éducation, formation, logement social, développement rural, programmes sociaux d'assistance, protection sociale, solidarité, appui aux associations, etc. Cependant, malgré cet effort, de nombreux déficits sociaux persistent et continuent à peser lourd sur les conditions de vie de certaines franges de la population.

Ces déficits concernent l'analphabétisme, la pauvreté économique, l'exclusion sociale, le chômage, la mortalité maternelle et infantile, la précarité extrême et les personnes handicapées.

En 2004, le taux d'analphabétisme était estimé à 40% avec environ 2 millions d'enfants non scolarisés ou déscolarisés.

La pauvreté touche 13,7% de la population alors que la vulnérabilité touche 25% de cette même population. Dans le premier cas, le revenu annuel généré par personne est égal ou inférieure à 3500 DH et dans le deuxième cas, ce revenu est égal ou inférieure à 4500 DH.

L'exclusion sociale se caractérise par la prolifération de l'urbanisation anarchique et par l'habitat insalubre. Selon les chiffres avancés en 2002 par l'autorité gouvernementale chargée de l'habitat et de l'urbanisme, ont été recensés 706 quartiers non réglementaires regroupant 405 000 ménages, 933 bidonvilles regroupant 230 000 ménages, et 400 quartiers sous-équipés.

Le chômage touche au niveau national une tranche de la population estimée à 10% avec 20% se trouvant en milieu urbain et 30% sont des jeunes et jeunes diplômés.

La mortalité maternelle s'élève à 40‰ alors que la mortalité infantile reste encore élevée avec 227 décès/100 000 naissances vivantes.

Selon un recensement effectué en 2004 par la Wilaya du Grand Casablanca, 71 000 personnes sont touchées par la précarité extrême soit 2% de la population de cette même Wilaya. Pour la population urbaine totale, ce chiffre est estimé à 200 000 personnes réparties comme suit :

- Orphelins, enfants abandonnés ou errants : 40%
- Femmes en grande difficulté : 16%
- Personnes âgées sans ressources : 16%
- Vagabonds, mendiants, aliénés non internés : 13%
- Autres : 15%.

En 2005, le nombre de personnes souffrant d'un handicap a été estimé à 1,5 millions soit 5,12% de la population totale.

⁶ Texte construit à partir du Discours Royal du 18 mai 2005, des présentations faites par les responsables du Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, des articles de presse publiés dans le Web, des comptes rendus de conférences et séminaires et des discours des membres du gouvernement. Les origines des chiffres cités dans le texte sont soit le Haut Commissariat au Plan soit les Ministères de tutelle.

Les causes de cette situation sociale alarmante sont nombreuses et trouvent leur origine dans les politiques de développement des années 70, 80 et à moindre niveau 90. En premier lieu, il y a lieu de citer les effets néfastes de l'ajustement structurel qui s'est intéressé au rétablissement des équilibres macro-économiques (Réduction de l'inflation, des déficits publics, de la dette extérieure et de la masse salariale, etc.) au détriment du développement social. Vient ensuite la croissance économique qui est restée à des niveaux moyens durant les années 80 et 90, ce qui n'a pas permis de faire face à l'ampleur des besoins sociaux. S'ajoute à cela la croissance démographique qui, pendant longtemps, a connu un rythme élevé et soutenu. Parallèlement à ces situations défavorables, le développement du monde rural a accusé beaucoup de retard malgré les actions menées par le Gouvernement dans le cadre des programmes BAJ, PAGER, PERG, PNCRR, DRI⁷, etc. Par ailleurs, l'exode rural dû aux aléas climatiques et aux longues périodes de sécheresse, aggrave la situation en alimentant la ceinture de pauvreté entourant les villes, le tout couronné par un manque ou une faiblesse de coordination des politiques sectorielles de développement.

Il va sans dire qu'un tel état des choses a un impact négatif, d'une manière générale, sur le développement économique et social du pays et, d'une manière particulière, sur le développement humain. En témoigne le rang qu'a occupé le Maroc dans les classements IDH (Indicateurs du développement humain) du PNUD en matière de développement humain, à savoir 117^{ème} rang en 1995 et 127^{ème} rang en 2005. L'impact est encore plus négatif du fait que l'exclusion menace la cohésion sociale et constitue une source de délinquance, de violence et de dérives idéologiques, le tout pouvant être aggravé par la globalisation de l'économie.

Pour faire face à tous ces déficits sociaux, diverses solutions ont été imaginées et mises en application dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'habitat, etc. Parmi ces solutions, la plus importante est « l'Initiative Nationale pour le Développement Humain » lancée par Sa Majesté Le Roi le 18 mai 2005.

2. Présentation sommaire de l'INDH

Il s'agit d'un chantier de règne qui procède d'une vision globale et intégrée autour de trois volets à savoir :

- processus politique de consolidation de l'État moderne : démocratie, État de droit, promotion de la femme, etc.,
- réformes et projets structurants, générateurs de croissance : modernisation de l'économie, chantiers d'infrastructures, accords de libre échange, etc.,
- développement humain dans ses dimensions économique, sociale et culturelle, fondé sur les principes de bonne gouvernance.

Autrement dit, l'INDH n'est pas un projet ponctuel ni un programme conjoncturel. C'est une entreprise collective mobilisatrice qui s'inscrit dans le temps. C'est donc un chantier ouvert et permanent qui ne change pas les priorités que le Maroc a identifiées dans le domaine social. Bien au contraire, elle renforce les choix gouvernementaux en matière de développement social en mettant l'élément humain au centre des préoccupations de ce développement.

Il s'agit en fait d'une approche fondée sur 5 valeurs : dignité, confiance, participation, transparence et pérennité et cinq principes : Proximité, concertation, partenariat, contractualisation et bonne gouvernance. C'est donc une dynamique de développement où il est question de valorisation du potentiel humain, de l'instauration d'une culture de

⁷ BAJ : Barnamaj Al Aoualiyate Al Ijtimaiya ; PAGER : Programme d'Approvisionnement en Eau Potable des Populations Rurales ; PERG : Programme d'Electrification Rurale Globale ; PNCRR : Programme National de Construction de Routes Rurales ; DRI : Développement Rural Intégré

participation, de partenariat et de solidarité et d'une mobilisation de toutes les composantes de la société.

Selon l'INDH, le développement humain concerne toutes femmes et les tous les hommes de telle sorte que celui-ci n'a pas d'existence sans équité sociale, sans réduction des inégalités et sans promotion de la femme.

L'INDH est une forme de management stratégique et permanent qui vise la résorption des déficits sociaux dont souffrent plusieurs quartiers urbains pauvres et communes rurales les plus démunies, notamment par l'élargissement de l'accès aux équipements et services sociaux de base (Electricité, eau potable, routes), le renforcement du capital humain (Santé, alphabétisation, formation), la promotion des activités génératrices de revenus stables (Micro crédits, coopératives), le soutien aux actions d'animation sociale, culturelle et sportive ainsi que le renforcement de la gouvernance et des capacités locales. C'est une démarche ascendante axée sur un management participatif mettant en oeuvre un plan d'action complet impliquant l'Etat, les collectivités locales, la société civile et les opérateurs publics et privés.

Elle s'appuie sur un nouveau mode de gouvernance qui allie une territorialisation des démarches, une contractualisation axée sur les résultats, une décentralisation et une déconcentration, une planification intégrée, un partenariat participatif et une convergence des programmes sectoriels. S'ajoute à cela la mise en place de mécanismes de fonctionnement souples et flexibles renforcés par un contrôle à posteriori. Il s'agit de mettre ensemble et en synergie le capital humain, le capital physique, le capital social, la gouvernance et la démocratie.

3. Objectifs de l'INDH

D'une manière globale, l'INDH est venue pour faire face à une situation sociale inacceptable elle-même résultat de plusieurs années de développement social léthargique ayant peu d'effets sur les conditions de vie des populations vulnérables et défavorisées. Il s'agit de venir à bout des poches de pauvreté rurales et urbaines qui constituent des maux qui entravent le développement économique et social du pays.

D'une manière spécifique, l'INDH a pour objectifs :

- Eradiquer la pauvreté, la vulnérabilité, la précarité et l'exclusion sociale ;
- Elargir les possibilités d'épanouissement offertes à chacun en matière de capacités, de droits et d'opportunités ;
- Permettre à la population de vivre dans un cadre de vie décent en lui facilitant l'accès aux équipements et aux services sociaux de base ;
- Renforcer la cohésion sociale ;
- Instaurer une dynamique pérenne en faveur du développement humain, de l'épanouissement et du bien-être de l'ensemble de la population ;
- A plus ou moins long terme, instaurer une ingénierie sociale en mesure de favoriser le diagnostic, la mise en oeuvre, la coordination et l'évaluation de projets sociaux.

4. Programmes de l'INDH

Pour réaliser les objectifs ci-dessus mentionnés, quatre programmes ont été élaborés avec chacun des cibles et des portées bien déterminées. Il s'agit de :

- Lutte contre la pauvreté rurale,
- Lutte contre l'exclusion sociale urbaine,
- Lutte contre la précarité,
- Programme transversal de développement humain.

Les deux premiers programmes ont un caractère territorial du fait qu'ils sont destinés, le premier, à 360 communes rurales et, le second, à 250 quartiers urbains. Les deux autres concernent l'ensemble des provinces et préfectures du Royaume.

Le programme de lutte contre la pauvreté rurale a pour objectif l'amélioration de l'indice de développement humain à travers la réduction du taux de pauvreté et l'instauration de plus d'équité économique et sociale. 3,5 millions de personnes (360 communes rurales) sont bénéficiaires de ce programme sachant que leur identification est basée essentiellement sur deux critères à savoir : taux de pauvreté et niveau d'accès aux infrastructures et prestations de base.

Le programme de lutte contre l'exclusion sociale urbaine a pour objectif le renforcement du capital humain et de la cohésion sociale à travers l'insertion des bénéficiaires dans le tissu social et l'amélioration des conditions et de la qualité de leur vie. 1,5 million de personnes (250 quartiers urbains) profiteront des services de ce programme.

A noter que ces deux premiers programmes ont été conçus selon une approche globale et intégrée axée sur 5 composantes à savoir : Appui au processus de développement local, Accès aux infrastructures et aux services sociaux, Renforcement du capital humain et social, Activités génératrices de revenu et Environnement et cadre de vie. La première composante met l'accent sur la participation communautaire, le renforcement de la gouvernance et des capacités des acteurs locaux. La deuxième composante permet aux bénéficiaires d'accéder à l'eau, l'électricité, l'assainissement, l'éducation, la santé, aux routes, aux services sociaux et au logement. La troisième composante porte sur l'inclusion sociale des jeunes et sur le renforcement de la cohésion et des liens sociaux à travers l'alphabétisation et la formation et l'animation socioculturelle et sportive. La quatrième composante met en exergue les sources de financement (Micro-crédits, coopératives) des activités susceptibles de générer des revenus pour les bénéficiaires comme l'agro-industrie, l'artisanat, les services, le tourisme, l'écotourisme, etc. La cinquième composante est liée à la préservation de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie.

Quant au programme de lutte contre la précarité, il a pour objectif d'apporter une assistance aux personnes vulnérables, avec leur prise en charge dans des centres spécialisés avec la perspective d'un accompagnement en vue de leur insertion dans le tissu social. Dans une première phase, 50 000 personnes bénéficieront de ce programme en plus de celles déjà prises en charge par des organismes publics ou associatifs. Les principales actions prévues dans le cadre de ce programme concernent la mise à niveau des centres existants (orphelinats, centres sociaux), l'insertion familiale, sociale et économique et la création de nouveaux centres polyvalents et spécialisés.

Le quatrième programme, programme transversal, a pour objectif la lutte contre les facteurs de risques sociaux, la création d'une dynamique de développement humain et le renforcement du capital et de la cohésion sociaux. Toutes les provinces et préfectures du Royaume sont concernées par ce programme. Les principales actions prévues dans le cadre de ce dernier portent sur le renforcement de la gouvernance locale, l'amélioration de l'accès aux services sociaux, le soutien à des projets à fort impact et l'animation socioculturelle et sportive.

5. Gouvernance et mise en œuvre de l'INDH

La mise en œuvre s'appuie sur une gouvernance décentralisée. Quatre étapes précèdent cette mise en œuvre. La première étape consiste en la réalisation d'un diagnostic territorial participatif, suivie de la conception de l'initiative locale de développement humain. Durant la troisième étape, les précautions sont prises pour s'assurer de la convergence de l'initiative

avec les autres programmes. Vient ensuite la validation de l'initiative qui est couronnée par la contractualisation.

Le plus important dans ce processus est que les initiatives sont conçues au niveau local par des comités locaux composés des élus, des autorités locales et des associations. Le niveau provincial valide les initiatives et prévoit leur financement, le niveau régional veille à la cohérence globale des initiatives et à leur convergence avec l'esprit de l'INDH. Le niveau central (Comité Interministériel stratégique de développement humain) assure l'orientation et le suivi.

Parmi les organes de gouvernance, il y a l'Observatoire National du Développement Humain. Ce dernier a pour missions :

- La réalisation d'études et d'enquêtes et l'expertise sur les questions de pauvreté, précarité et exclusion ;
- Le suivi et l'évaluation de l'impact de l'INDH sur les indicateurs de développement humain ;
- Le recueil et la diffusion des expériences réussies.

6. Financement de l'INDH

Un compte d'affectation spéciale a été créé et alimenté par une dotation de dix milliards de dirhams (10 MMDH) pour la période 2006-2010 à raison de 2,5 MMDH pour chacun des quatre programmes ci-dessus mentionnés.

ANNEXE IV

PLAN AZUR : VISION 2010⁸ STRATEGIE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME A L'HORIZON 2010

1. Contexte du Plan Azur

Possédant des atouts naturels importants et un patrimoine culturel ancestral, riche et diversifié et carrefour entre l'Europe et l'Afrique, le Maroc peut devenir une destination touristique par excellence. Riche de contrastes par la diversité de ses reliefs, de ses paysages, de sa faune et sa flore en plus de côtes atlantique et méditerranéenne longues de 3500 Km, le Maroc, pays de civilisation millénaire, est doté de potentialités touristiques énormes non encore exploitées.

Un patrimoine culturel et une histoire alliant les civilisations berbère, phénicienne, carthaginoise, byzantine et arabo-islamique sont visibles à travers les nombreux monuments jonchant le territoire national et à travers les villes impériales fondées par les diverses dynasties qui ont gouverné le pays des siècles durant.

Des paysages naturels alliant plaines, montagnes et cimes enneigées, dunes, parcs naturels, oasis, désert, côtes rocheuses et sablonneuses et forêts, en plus d'une diversité biologique exceptionnelle en Afrique du nord, sont autant de richesses que le Maroc peut valoriser en vue d'un tourisme économiquement et écologiquement rentable.

Par ailleurs, plusieurs grandes villes marocaines sont actuellement dotées d'infrastructures de haut niveau pour l'organisation de rencontres internationales de grande envergure, chose qui ouvre la voie à d'autres formes de tourisme prometteuses pour une clientèle avisée.

Un autre atout que le Maroc peut faire prévaloir pour développer son tourisme, réside dans son artisanat. Ce dernier, très riche et diversifié, est le reflet et l'image d'une culture et de traditions ornementales, vestimentaires, culinaires paysannes et citadines profondément enracinée dans l'histoire du pays. Les potentialités du Maroc dans le domaine ne sont pas à démontrer. Elles portent sur l'art de vivre, la décoration, la calligraphie, la bijouterie, la poterie, la céramique, la maroquinerie, la marqueterie, le travail des métaux et de matières premières (Or, fer, cuivre, argent, bois, marbre, pierre, oseille, alfa, doum, etc.), tapisserie, textile et habillement, etc. Bref, plus de 70 métiers artisanaux que le pays pourrait valoriser dans la perspective du développement aussi bien du tourisme que de l'artisanat.

Fort de ces ressources, le Maroc possède toutes les conditions requises et les chances pour développer davantage les formes de tourisme qui existent déjà ou opter pour l'instauration de nouvelles formes non ou insuffisamment exploitées jusqu'à présent. Ces formes de tourisme sont nombreuses et tributaires de l'usage et de la nature des potentialités offertes par les sites et les régions à promouvoir.

En premier lieu, on peut citer le tourisme d'affaires qui concerne une clientèle étrangère désireuse de développer des relations avec le tissu économique national soit à travers l'investissement, l'exportation ou la mise en place de services, etc. Comme cela a été signalé

⁸ Texte mis au point à partir du Discours Royal prononcé à l'occasion de la tenue des Assises nationales du tourisme à Marrakech le 10 janvier 2001, de la vision 2010 publiée par le Ministère du Tourisme et par l'Office National du Tourisme, des articles de presse et des présentations faites par des responsables des mêmes organismes.

plus haut, les villes de Casablanca, Rabat et Marrakech deviennent de plus en plus des destinations privilégiées pour ce genre de tourisme.

Il y a également le tourisme sportif qui est saisonnier et intéresse en particulier les jeunes désireux de pratiquer par exemple le ski, l'alpinisme, les randonnées équestres, pédestres, etc. Cette forme de tourisme peut être également élargie aux manifestations sportives d'envergure régionale ou internationale à condition que le pays se dote des infrastructures nécessaires.

Le tourisme culturel est la forme la plus importante à travers laquelle sont valorisées les potentialités du Maroc en la matière (Sites et monuments archéologiques, musique, festivals). Il intéresse en particulier un large public et concerne les sites abrités par les régions et les villes ayant un passé historique riche d'événements et de faits. Plusieurs villes marocaines sont éminemment éligibles à ce genre de tourisme : Rabat, Fès, Mekhnès, Marrakech, El Jadida, Safi, Tétouan, Essaouira, etc.

Le tourisme vert ou écotourisme qui intéresse un large éventail de clientèle est un créneau qui mérite d'être développé vu les retombées économiques qu'il peut engendrer pour les populations rurales par le biais de la création de structures d'hébergement telles que les auberges, les gîtes ruraux, les fermes auberges, etc. à condition de doter les zones rurales à fort potentiel des infrastructures de base : eau potable, électricité, routes, dispensaires, etc. Plusieurs régions sont éligibles à ce genre de tourisme de par leur situation géographique, leur patrimoine naturel, leur climat, etc. à savoir : Ifrane, Benslimane, Ourika, Azilal, Tan-Tan, Dakhla, Toubkal, Errachidia, etc.

Le tourisme balnéaire est de loin la forme la plus répandue et qu'on peut qualifier de tourisme de masse vu la diversité de la clientèle qui fréquente les stations dédiées à ce genre d'activité et vu l'immense étendue des côtes marocaines. Il peut être également exploité pour la promotion de certains sports nautiques notamment la planche à voile, le ski nautique, les compétitions, etc. à condition que les stations soient dotées de toutes les infrastructures nécessaires (Clubs, ports de plaisance, hébergement, etc.) et répondent à des normes de sécurité et d'hygiène.

D'autres formes peuvent contribuer à l'essor du tourisme au Maroc à savoir : le tourisme de montagne qui est aussi une forme d'écotourisme, le tourisme thermal, le tourisme religieux en étroite relation avec les moussems.

En outre, depuis quelques années, le tourisme et les rapatriements d'argent par la communauté marocaine résidant à l'étranger se sont avérés comme les premiers pourvoyeurs du pays en devises. A cela s'ajoute le fait que le tourisme peut devenir, plus qu'il ne l'ait actuellement, un grand vecteur d'investissement et de création d'emplois.

Avant 2001, année du lancement de la vision 2010 (Plan Azur ou Stratégie Nationale pour le Développement du Tourisme), le Maroc recevait annuellement 3 à 5 millions de touristes, nombre qui est bien en deçà des possibilités dont est doté le Maroc et comparativement à d'autres pays d'égal ou de moindre niveau.

Il fallait donc imaginer une feuille de route qui permettrait la mise en valeur de l'énorme potentiel dont dispose le Maroc sur le plan naturel et culturel. Cette feuille de route est la Vision 2010 (Plan Azur) qui a été annoncée le 10 janvier 2001 à Marrakech. Le Discours Royal en est l'acte fondateur. Son objectif principal est de préparer le pays à recevoir 10 millions de touristes à l'horizon 2010.

2. Présentation sommaire du Plan Azur

Il s'agit d'un engagement pris par l'Etat pour positionner le Maroc parmi les premières destinations touristiques mondiales d'ici 2010. C'est une priorité économique nationale du

gouvernement qui a pour objectif de tripler le nombre de touristes visitant le Maroc chaque année pour le porter à dix millions à l'horizon 2010.

Ce nouveau Plan de développement du tourisme devrait permettre la création de 600.000 emplois directs auxquels vont s'ajouter cinq fois plus d'emplois indirects mais aussi des emplois créés dans le bâtiment pour la construction des infrastructures avec 80.000 chambres et 170.000 lits supplémentaires pour un investissement de huit à neuf milliards de dirhams. Il devrait permettre également la formation de 70 000 lauréats dans les secteurs hôtelier et touristique.

3. Objectifs du Plan Azur

- Tripler ou quadrupler les flux touristiques, pour augmenter de 20 à 80 milliards de dirhams les recettes annuelles ;
- Porter la capacité hôtelière à 230.000 lits avec la création de 160.000 nouveaux lits dont 130.000 lits balnéaires et 30.000 lits dans les destinations culturelles du pays ;
- Permettre une progression moyenne annuelle du PIB de 8.5%, ce qui la porterait à près de 20% à l'horizon 2010 ;
- Concevoir et lancer un programme intense de formation dans les différents métiers de l'hôtellerie et du tourisme ;
- Mettre en adéquation le flux de touristes attendu et les offres en matière de transport aérien ;
- Promouvoir un marketing moderne favorisant le partenariat entre les opérateurs du tourisme, les professionnels et les régions ;
- Améliorer l'accueil, la qualité des prestations et l'animation socioculturelle ;
- Mettre en adéquation l'évolution du secteur et les structures étatiques en charge du tourisme.

4. Chantiers du Plan Azur

Selon le Plan, il faut s'attendre à ce que l'afflux de touristes soit réparti sur au moins dix autres sites qui seront situés en partie sur les 3500 kilomètres de côte. Dans une première étape, six stations balnéaires seront créées avec chacune une thématique et une clientèle spécifiques pour un financement de 5 milliards d'euros. Les régions de Saidia, Larache, El Jadida, Essaouira, Agadir et Tan-Tan ont été choisies pour l'implantation de ces stations. Un plan de renforcement des stations existantes est aussi envisagé.

Des avantages fonciers et fiscaux sont accordés aux aménageurs et aux investisseurs hôteliers pour la réalisation des infrastructures et des bâtiments.

Tous ces projets seront réalisés selon une gestion mettant de l'avant un aménagement urbanistique respectant l'environnement (Densité d'occupation du sol faible avec 20 à 40 lits par hectare, respect du trait de côte, espaces verts, etc.) et une maîtrise des ressources débouchant sur l'économie d'eau et d'énergie.

En ce qui concerne la maîtrise des ressources, il est prévu la réutilisation des eaux usées pour l'arrosage des golfs, des espaces verts et des zones touristiques. Pour une optimisation de la consommation d'eau, il est prévu le recours à des équipements performants et économes. En ce qui concerne l'énergie, il est prévu le recours aux énergies renouvelables, à l'isolation thermique et à un appareillage également performant.

L'objectif final est de promouvoir le tourisme comme source de revenus indéniable mais en même temps un tourisme durable et responsable. Il sera donc question d'une démarche qualité basée sur la certification et la normalisation du secteur et sur la sensibilisation et l'information des responsables des établissements touristiques. Des études méso économiques seront menées périodiquement pour s'assurer du respect de la qualité de la gestion et des services.

ANNEXE V

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT AU MAROC VISION 2015⁹

1. Contexte de la Vision 2015

L'artisanat marocain, porteur et vecteur d'un savoir-faire culturel ancestral, est le deuxième pourvoyeur d'emplois après l'agriculture puisque faisant vivre à peu près le tiers de la population. Creuset de talents et d'artisans de haut niveau, il constitue une activité économique importante qui génère 19% du PIB. 350 000 artisans contribuent à la conservation et à la perpétuation de ce patrimoine culturel inestimable à travers 70 métiers (Voir annexe IV section 1) de production générateurs d'un chiffre d'affaires de 700 millions de dirhams à l'exportation.

Cependant, l'artisanat marocain souffre de nombreuses faiblesses qui entravent la mise à profit de toutes ses potentialités et l'épanouissement de toutes ses compétences. Parmi ses faiblesses, il y a lieu de citer :

- l'absence d'un programme spécifique visant le développement et la modernisation du secteur malgré que ce dernier recèle un énorme potentiel de croissance en termes de création de richesses et d'emplois ;
- L'insuffisance de coordination entre l'autorité gouvernementale de tutelle et ses partenaires (Maison de l'artisanat, chambres d'artisanat, fédération, associations professionnelles) ;
- l'insuffisance des moyens financiers alloués à ce secteur avec un budget dépassant rarement les 20 millions de dirhams ;
- la faible attraction des jeunes par le secteur, ces derniers préférant faire carrière dans des métiers plus prometteurs ;
- le faible intérêt de la clientèle nationale porté aux produits de l'artisanat marocain ;
- les conditions et l'environnement de travail et les procédés de production inadéquats ;
- le matériel, les outils et les équipements de production désuets ne permettant pas l'évolution du secteur ;
- l'exposition du secteur à une concurrence des produits importés, accentuée par la mondialisation et l'évolution du commerce international ;
- le caractère traditionnel des connaissances et le faible pourcentage d'artisans ayant suivi une formation professionnelle ;
- la très faible capacité d'innovation (Mêmes produits, même formes, mêmes motifs, etc.).

Devant une telle situation, certains métiers reconnus sont menacés de disparition pouvant conduire à la perte à jamais de savoir et savoir-faire traditionnels ancestraux.

L'artisanat marocain a besoin d'une mise à niveau et d'une vision claire susceptibles d'enclencher une dynamique permettant la valorisation de ses potentialités et de ses compétences, la diversification de ses produits et une présence dans le marché international défiant toute concurrence. Autrement dit, pour être pérenne, cet artisanat est condamné à l'excellence. Cette dernière passe par la perpétuation de son authenticité, l'amélioration de ses moyens de production et de financement, la disponibilité de la matière première, la formation, etc. Il s'agit de rompre avec le passé où l'artisanat s'était focalisé, d'une part, sur des produits à vocation utilitaire (Jellabas, ustensiles en poterie pour différents usages, bijoux, etc.) ou sur des services comme la coiffure, la mécanique, etc. destinés à la consommation nationale et

⁹ Le présent texte a été élaboré à partir de la Vision 2015 elle-même, des présentations faites par les responsables ministériels de l'artisanat et par les professionnels et à partir des articles de presse.

sans exigence de qualité et, d'autre part, sur des produits à contenu culturel (Décoration) mais peu prisés par la clientèle étrangère. L'effort devrait être porté sur cette deuxième catégorie pour en améliorer et enrichir le contenu (Civilisation-Art-Culture) et surtout la qualité.

Par ailleurs, il est à signaler qu'une demande de plus en plus croissante a été enregistrée ces dernières années pour l'artisanat relatif à l'art de vivre, le patrimoine culturel, la décoration d'intérieur et la mode. Cet artisanat est prisé en particulier par une clientèle résidant dans les grandes agglomérations urbaines au Maroc et à l'étranger et, surtout, ayant un pouvoir d'achat élevé.

Pour remédier à cette situation qui a pendant plusieurs années porté préjudice, d'une manière générale, à l'économie nationale et, d'une manière particulière, à l'économie sociale, l'autorité gouvernementale chargée de l'artisanat a élaboré en 2006 une stratégie nationale pour le développement de l'artisanat à l'horizon 2015 qui a été dénommée « Vision 2015 ».

2. Présentation sommaire de la Vision 2015

La Vision 2015 a été concrétisée par la signature d'un contrat programme entre l'autorité gouvernementale chargée de l'artisanat et 7 acteurs (Entreprises) de référence qui ont des capacités reconnues pour le développement du secteur. Ces acteurs ont été qualifiés d'« entreprises championnes » qui seront appelées à jouer un rôle de leaders de l'artisanat marocain dans les marchés national et international. Il s'agit de entreprises et de deux consortiums.

Sur la base du contrat programme, les entreprises championnes, chacune en ce qui la concerne, réalisera des objectifs définis par ce même programme et qui seront évalués en termes de chiffre d'affaires, d'exportation, de nombre d'emplois créés, de retombées sociales, etc. Chaque entreprise est appelée à élaborer un plan de développement mettant en exergue tous les atouts de la réussite de leur mission à savoir l'organisation, le design, l'infrastructure, les équipements et les procédés de production, les ressources humaines, la formation, le marketing, la commercialisation, etc.

Les entreprises en question seront accompagnées par l'Etat en ce qui concerne la promotion, la prospection et le démarchage nécessaires à l'identification de partenaires. Il contribuera aux coûts des expertises de production et de design et au financement de la participation aux salons internationaux. En bref, il s'agit d'instaurer une nouvelle conception du rôle de l'Etat qui doit passer du statut d'une administration de gestion à un statut d'une administration de développement, c'est-à-dire une administration qui pousse et incite à la mise en place de programmes de développement. L'Etat devient donc un entraîneur qui oriente, encadre et pousse le secteur privé à mettre en application les axes de développement et, par conséquent, à créer des emplois.

Il est à signaler que selon les chiffres de l'autorité gouvernementale chargée de l'artisanat, les chiffres d'affaires générés par l'artisanat de consommation (A vocation utilitaire), l'artisanat à contenu culturel et l'artisanat culturel destiné à l'export s'élèvent respectivement à 3 milliards de dirhams, 10 milliards (Nationaux et touristes) et à 0,7 milliards de dirhams.

D'une manière globale, la Vision 2015 prévoit à terme un chiffre d'affaires de 22 à 24 milliards de dirhams et de 7 milliards pour l'export avec une contribution au PIB de 10,1 milliards de dirhams le tout permettant la création de 117 500 emplois supplémentaires.

Parallèlement à toutes ces actions, la stratégie nationale pour le développement de l'artisanat à l'horizon 2015 a prévu également l'amélioration de la situation des mono-artistes urbains et ruraux à travers des mesures appropriées à chacune de ces deux catégories visant essentiellement l'amélioration de leurs chiffres d'affaires et les conditions de leur vie.

En ce qui concerne les mono-artisans urbains, l'effort est concentré sur l'appui à la production et à la commercialisation et à la couverture sociale. S'agissant des mono-artisans ruraux, l'effort porte sur une facilité d'accès aux débouchés commerciaux et ce, à travers l'inclusion des zones d'artisanat dans les circuits touristiques et la participation aux foires de proximité.

3. Objectifs de la Vision 2015

Plusieurs ont été fixés pour la Vision 2015. Parmi ceux-ci, il y a lieu de signaler

- la création de nouveaux emplois ;
- l'augmentation de la part du PIB générée par l'artisanat ;
- l'instauration d'un nouveau rôle de l'administration, qui doit passer d'une administration de gestion à une administration de développement ;
- l'émergence et le développement d'un tissu d'acteurs-producteurs de référence capables de produire en volume et en qualité suffisante ;
- l'amélioration du produit artisanal marocain pour l'adapter aux goûts et aux tendances de la clientèle nationale et étrangère ;
- l'apport d'une aide aux PME pour l'élaboration de plans de marketing ;
- l'augmentation de la part de l'export pour la faire passer de 26% actuellement à 50% de la production nationale ;
- l'apport d'un appui aux mono-artisans urbains et ruraux en terme de production/vente et d'amélioration de leurs conditions de vie ;
- la création d'espaces de vente dans des zones à flux touristique important ;
- la conquête des réseaux modernes de distribution non explorés jusqu'à présent ;
- la création d'un label national en vue d'asseoir l'artisanat marocain sur des bases solides lui conférant une image de marque au Maroc et à l'étranger ;
- la mise à niveau du système de formation en collaboration avec les chambres d'artisanat.

4. Filières de la Vision 2015

Les filières retenues dans le cadre de la Vision 2015 concernent la bijouterie, la décoration, l'ameublement, l'habillement et accessoires, le cadeau d'entreprise, le bâtiment, l'agro artisanat et le B2B (Business to Business) hôtellerie et Internet. Deux de ces filières sont prises comme filières pilotes pendant une à deux années à savoir la décoration et la bijouterie. Sont créés 1 à 3 acteurs par filière en vue de générer 50 à 100 MDH de chiffre d'affaires. A terme, le nombre de filières sera porté à 5 ou 7 pour 10 à 15 acteurs au total générant un chiffre d'affaires variant entre 200 à 300 MDH.

L'objectif final est de créer autour de ces filières à l'horizon 2015 un tissu industriel englobant entre 200 et 300 PME possédant une capacité d'innovation et de production susceptibles de répondre à l'évolution des marchés et des clientèles.

5. Observatoire de l'artisanat

La Vision 2015 sera adossée à un observatoire de l'artisanat qui a pour objectifs :

- Mieux connaître le secteur et structurer l'information le concernant ;
- Disposer de statistiques et d'indicateurs de suivi permettant de :
 - + mieux définir les politiques publiques,
 - + évaluer l'impact de ces politiques,
 - + aider l'entreprise artisanale à améliorer sa compétitivité via des informations fiables et régulières ;
- Réaliser des analyses techniques et économiques du secteur ;
- Fournir de la visibilité aux investisseurs potentiels.

ANNEXE VI

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE A L'HORIZON 2015 PLAN MAROC VERT¹⁰

1. Contexte du Plan Maroc Vert

Le Maroc est un pays situé géographiquement dans une zone subtropicale. Il subit en été les influences de la zone aride chaude, alors qu'il est frais et humide en hiver : 78 % de la superficie du territoire est soumise à l'aridité climatique, 15 % est semi-aride et 7 % humide et sub-humide. Il reçoit annuellement en moyenne 150 milliards de m³ d'eau de précipitation. Le volume de pluie dite «utile ou efficace» est estimé à 30 milliards de m³ dont 21 milliards de m³ sont mobilisables dans les conditions techniques et économiques actuelles (16 milliards de m³ d'eau de surface et 5 milliards de m³ d'eau souterraine). Sa superficie est estimée à 71 millions d'hectares dont 39,2 millions d'hectares sont à vocation agricole, soit 55 % de la superficie totale.

Par ailleurs, le Maroc est un pays dont 80 % de la population rurale et 50 % de la population active, soit 3 à 4 millions, sont employés dans le secteur agricole. Le pays dispose d'une Surface Agricole Utile (SAU) estimée à environ 8 700 000 hectares.

Les principales productions agricoles du pays sont constituées par les céréales (blé, orge et maïs), la betterave à sucre, les agrumes (oranges, clémentines...), le raisin, les légumes, les tomates, les olives et l'élevage. La production céréalière, principale production agricole du pays, et la production agricole générale restent en particulier très dépendantes des conditions et des aléas climatiques que connaît le pays.

Dans ce contexte, l'agriculture a toujours été considérée comme un secteur stratégique pour le développement socio-économique du Maroc. Elle constitue un élément moteur de l'économie marocaine puisqu'elle contribue, selon les années, à hauteur de 16% à 20% à la formation du PIB, soit plus de 74 milliards de dirhams. En effet, depuis l'indépendance du pays, le secteur agricole a été constamment élevé au premier rang des priorités nationales de développement en raison de la place qu'il occupe dans le tissu économique et social du pays. Il a bénéficié de nombreux programmes de soutien et a connu des réformes structurelles ayant pour objectifs d'assurer au pays sa sécurité alimentaire et de contribuer à sa croissance économique. Parmi ces soutiens et programmes, il y a lieu de citer en particulier l'aménagement de l'espace agricole à travers le développement de l'irrigation (Politique des barrages) et la diversification des spéculations végétales par l'introduction de nouvelles cultures à rentabilité élevée, telles que les plantations fruitières, les cultures fourragères et maraîchères et par l'amélioration des techniques et des facteurs de production. Tout ceci a été consolidé par l'émergence d'une main d'œuvre agricole qualifiée et très compétitive et par la mise en place de structures de transformation de produits agro-alimentaires en mesure de concurrencer leurs homologues dans d'autres pays.

Malgré tous ces efforts, le tissu agricole marocain souffre de nombreuses faiblesses et doit faire face à des défis intérieurs et extérieurs. Le plus grand défi réside dans l'existence d'une pauvreté marquée en milieu rural qui risque de connaître une accélération en absence de mesures efficaces pour son éradication. En outre, le paysage agricole marocain se caractérise

¹⁰ Texte constitué à partir de présentations faites par le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des pêches Maritimes, d'articles de presse et de comptes rendus de débats et séminaires organisés par les Associations professionnelles.

par des particularités qui entravent son développement. En effet, 70% des exploitants agricoles possèdent des terres dont la surface moyenne est inférieure à 5 hectares, ce qui représente 24% de la SAU (En Europe, 80% des exploitants disposent chacun de plus de 20 hectares). Cet important morcellement est le fruit des régimes fonciers et des successions. Ce morcellement risque de s'accélérer à cause d'une pyramide d'âges des agriculteurs défavorable dont la moyenne est 55 ans. Le vieillissement de la population agricole et une relève incertaine font peser sur le secteur une menace de disparition de savoir-faire inestimable nécessaire à la perpétuation du métier d'agriculteur et de la culture rurale. Il faut mentionner également que dans le milieu agricole, le taux d'analphabétisme est élevé. Ce qui a pour conséquence d'affecter la nature des relations des agriculteurs avec leurs terres en ce qui concerne par exemple la mécanisation, le recours aux engrais, aux semences sélectionnées, aux produits phytosanitaires, etc. À cela, il faut ajouter que 5 bassins sur 8 sont en situation de déficit hydrique à court et moyen termes. La problématique de l'eau reste le plus grand défi que l'agriculture marocaine doit relever et aura à relever dans les années à venir sachant qu'elle est concurrencée par d'autres secteurs où la consommation de cette ressource enregistre une augmentation considérable à savoir les usages domestiques, résidentiels et industriels notamment dans le secteur du tourisme. Par ailleurs, le taux d'irrigation reste encore insuffisant, les pertes en eau sont élevées, la productivité par hectare irrigué n'atteint pas encore le potentiel attendu alors que le m³ d'eau n'est pas assez valorisé par rapport à certaines cultures à haute valeur ajoutée en plus d'une faible portée de la gestion destinée à l'économie de l'eau.

Cette situation est de surcroît constamment ou périodiquement aggravée par d'autres facteurs tels que la croissance démographique, les sécheresses, la mondialisation ou encore à un déficit de gouvernance. A ce propos, il est à signaler que le manque à gagner enregistré jusqu'à maintenant en matière de croissance du secteur est non seulement dû aux faiblesses ci-dessus mentionnées mais également à ce déficit de gouvernance qui a marqué les 50 dernières années. Ce déficit a souvent inhibé la capacité d'innovation et plutôt favorisé une standardisation des politiques agricoles où la centralisation des décisions n'a pas permis une territorialisation des instruments de soutien pour les adapter aux conditions des terres et à la diversité des agricultures. Bien au contraire, au fil des années, la continuité des faiblesses et leur accumulation ont été à l'origine du développement d'une agriculture de rente et de subsistance réduisant une grande partie de la SAU à des utilisations marginales affectant la capacité réelle de production. A noter aussi que le déficit de gouvernance n'a pas permis une organisation professionnelle efficace et performante du secteur et en particulier de certaines filières où la préférence a été donnée à l'import. Pendant longtemps, les politiques d'intégration réunissant toutes les conditions (Rôle de l'Etat, partenariat, prix, subventions, fiscalité, accès aux marchés, recherche, etc.) nécessaires à l'établissement d'une véritable compétitivité ont fait défaut. Ajouter à cela que les associations professionnelles dont le rôle est essentiel dans la coordination, la promotion et le développement des différentes activités et des filières du secteur sont ou bien insuffisantes ou quand elles existent, elles vivent des contraintes souvent liées à des considérations d'ordre juridique, financier ou humain, ce qui a des retombées négatives sur leur capacité de montage des projets de mobilisation des ressources pour leur mise en application.

Malgré toutes ces considérations et tenant compte des circonstances mondiales actuelles où les prix des produits agricoles connaissent des augmentations qui pèsent lourd sur les économies nationales, l'agriculture doit rester un vecteur du développement et surtout un moyen de lutte contre la pauvreté surtout en milieu rural. En effet, le tissu agricole marocain recèle de nombreuses potentialités permettant la promotion de ce secteur sur le plan national

et international. Cela signifie que l'agriculture peut et doit être le principal moteur de l'économie nationale.

En effet, pour remédier à cette situation, une stratégie de développement agricole concertée, dénommée « Plan Maroc Vert », a été élaborée par l'autorité gouvernementale chargée de l'agriculture. Elle a pour principal objectif d'exploiter les potentialités, les capacités et les atouts du secteur pour le transformer en une locomotive d'un développement profitable à toutes les catégories d'acteurs et où des paramètres comme changement, innovation et réforme trouvent toute leur place. Il s'agit de procéder à des réexamens radicaux du secteur agricole pour lui imprimer une dynamique d'évolution harmonieuse, équilibrée et évolutive qui tient compte de ses spécificités, des nouveaux enjeux et de la profonde mutation que connaît le système agro-alimentaire mondial. Les succès acquis seront consolidés et des réponses devront être apportées aux défis relatifs à la compétitivité, à l'ouverture et à la réduction des disparités.

Plus précisément, il s'agit d'une stratégie agricole qui s'inscrit dans une approche de développement intégrée portant sur la coordination entre décideurs et acteurs du secteur, le développement humain, la consécration de la décentralisation, la diversification des activités économiques génératrices d'emplois, l'équipement du monde rural, la mise en place de structures de base de proximité, la formation professionnelle, l'introduction des nouvelles technologies, la mécanisation de l'agriculture, la restructuration profonde de l'économie agricole, les changements climatiques, la sécurité alimentaire, la création d'un réseau d'études et de recherche sur le développement rural, etc.

Bref, la stratégie de développement agricole doit s'adresser à l'ensemble des acteurs dans leur diversité et leurs contraintes socio-économiques rompant avec la conception classique distinguant entre agriculture moderne et agriculture sociale.

2. Présentation sommaire du Plan Maroc Vert

Le Plan Maroc Vert a été élaboré à partir d'un diagnostic du secteur agricole dans son contexte socio-économique et d'un benchmark qui ont permis de le fonder sur deux piliers essentiels à savoir :

- Développement agressif d'une agriculture moderne à haute valeur ajoutée et à haute productivité répondant aux règles du marché et s'appuyant sur les investissements privés, à travers le financement de 700 à 900 projets d'un coût total de 10 à 15 milliards de DH annuellement, organisés autour d'un modèle d'agrégation équitables ;
- Accompagnement solidaire de la petite agriculture à travers l'amélioration des revenus des agriculteurs les plus précaires, notamment dans les zones enclavées. Dans ce cadre, il sera procédé au financement de 300 à 400 projets sociaux inscrits dans le cadre d'un plan régional visant la reconversion de ces agriculteurs dans des activités à haute valeur ajoutée et moins sensibles aux précipitations. Il s'agit de faire passer cette catégorie d'exploitants fragiles de la céréaliculture à des activités de production intensive dans les domaines aussi bien de production animale que végétale (olivier, amandier, caroubier, cactus) à travers l'encadrement des agriculteurs et leur qualification pour avoir un revenu supplémentaire.

Il est attendu que ce plan engendre des retombées considérables sur la croissance du PIB agricole et sur l'amélioration des exports et des investissements privés. La lutte contre la pauvreté à l'horizon 2015 est également au menu avec des revenus multipliés par 2 ou 3 pour 3 millions de ruraux. Le pouvoir d'achat devrait aussi s'améliorer avec un meilleur rapport qualité/prix pour le consommateur marocain sur le marché national. Les enjeux de développement durable et de développement territorial seront mieux maîtrisés sur 15-20 ans grâce à une modernisation et une meilleure organisation du secteur. Ainsi, en ce qui concerne le premier pilier, il est prévu que 400 000 exploitations agricoles seront ciblées avec 110 à

115 milliards de dirhams d'investissement pour une assiette de 700-900 projets. En ce qui concerne le deuxième pilier, 600 à 800 000 exploitations agricoles seront ciblées avec 15 à 20 milliards de dirhams d'investissement pour une assiette de 300 à 400 projets sociaux.

3. Objectifs du Plan Maroc Vert

A terme, le Plan Maroc Vert vise la réalisation des objectifs suivants :

- Promouvoir une agriculture durable et respectueuse de l'environnement ;
- Impacter considérablement la part du PIB générée par l'agriculture (70 à 100 milliards de dirhams/an) ;
- Contribuer au renforcement de la politique de l'emploi ;
- Contribuer à la garantie de la sécurité alimentaire et renforcer l'intégration de l'agriculture marocaine au marché national et international ;
- Améliorer la compétitivité des produits agricoles marocains en vue de promouvoir l'export et l'investissement privé dans le secteur agricole notamment dans les filières à haute valeur ajoutée ;
- Rééquilibrer sur le long terme le déficit de la balance alimentaire et sécuriser au maximum les échanges ;
- Améliorer la capacité des nouveaux acteurs du secteur pour faire face aux aléas naturels et du marché ;
- Promouvoir le concept d'agrégation autour d'opérateurs performants et structurés ;
- développer une approche orientée vers la lutte contre la pauvreté, en augmentant significativement le revenu agricole des exploitants les plus fragiles, notamment dans les zones périphériques.

4. Clés de réussite du Plan Maroc Vert

La réussite du Plan Maroc Vert est tributaire de plusieurs facteurs dont les principaux concernent la réforme institutionnelle, le ciblage des filières à développer, la libération du foncier et la gestion de l'eau.

En ce qui concerne la réforme institutionnelle, il est prévu la création d'une agence nationale pour piloter l'exécution de la stratégie et suivre son évolution en attendant re-focalisation des missions de l'autorité gouvernementale chargée de l'agriculture. En ce qui concerne le ciblage des filières à développer, 16 plans régionaux et 8 contrats programmes sont prévus avec en perspective l'implication de 400 000 exploitations pour le pilier 1 et 800 000 exploitations pour le pilier 2. En ce qui concerne la libération du foncier, des lois et règlements seront soumises à l'approbation pour l'ouverture de ce foncier de l'Etat à la gérance privée avec plus de 700 000 hectares qui doivent être mis à la disposition du privé. En ce qui concerne la gestion de l'eau, il est question que cette gestion soit déléguée pour ce qui est de l'irrigation, la collecte, le traitement et éventuellement la mise en place des ouvrages nécessaires.

ANNEXE VII

STRATEGIE ENERGETIQUE PLAN NATIONAL D' ACTIONS PRIORITAIRES¹¹ PNAP 2008-2012

1. Contexte du PNAP

Le Maroc n'est pas un producteur de ressources énergétiques et, par conséquent, il est presque entièrement dépendant pour son approvisionnement de l'extérieur. En effet, 95% de ses besoins en énergie sont importés, ce qui représente une facture d'un montant annuel de 26 milliards de dirhams. Sa consommation annuelle s'élevant à 12 millions de tonnes équivalent pétrole (MTEP) à laquelle s'ajoutent 3 MTEP sous forme de bois et 18 000 Gigawatt /heure en électricité, la situation de dépendance fait du Maroc un pays vulnérable quant à son approvisionnement.

Comme pour tous les autres pays, l'énergie constitue pour le Maroc le principal moteur du développement économique et social. Ses usages industriels, agricoles, résidentiels, domestiques vont en augmentant vu les besoins énormes qui seront engendrés par les grands chantiers que le gouvernement a lancés ces dernières années (Tanger Med, Emergence, Off shoring, Plan Azur, Plan Maroc vert, Ciment, PERG¹², logements sociaux, nouvelles zones industrielles, technopoles, etc.). A noter qu'entre 2003 et 2007, les demandes d'énergie primaire et d'électricité ont connu une augmentation respectivement de 5 et 8%.

Face à ses ambitions en matière de développement, le Maroc doit fonder ce développement sur une sécurité énergétique assise sur des bases solides. Il doit de toute évidence arriver à l'autosuffisance ou tout au moins réduire sa dépendance.

Beaucoup de défis sont alors à relever à savoir :

- Assurer, comme cela a été signalé, la sécurité de l'approvisionnement en toutes circonstances à des coûts abordables en diversifiant les formes d'énergies utilisées. A ce propos, il est à noter que le pétrole compte aujourd'hui pour 60 % dans le bilan énergétique, contre 95 % dans les années 70 alors que l'utilisation du charbon comme source d'énergie est passée durant les années 80 de 8 % à 31,5 % aujourd'hui (57% de l'électricité produite à partir du charbon), le gaz naturel ne faisant son apparition dans ce bilan qu'à partir de 2005 (500 millions de m³ consommés annuellement par la centrale de Tahaddart) ;
- Encourager l'exploration et le développement des ressources locales à travers l'intensification de l'exploration pétrolière en visant en particulier l'off-shore profond. Seule une découverte importante en pétrole/gaz est susceptible de modifier structurellement et en profondeur, le paysage énergétique marocain ;
- Promouvoir le recours aux énergies renouvelables (petite hydraulique, biomasse, énergie solaire, énergie éolienne, etc.) sachant que le Maroc possède des atouts indéniables dans ce domaine ;
- Planifier, programmer et opérer les choix stratégiques à travers une cohérence du système énergétique dans son ensemble : adaptation offre-demande, garantie du service public,

¹¹ Texte élaboré à partir des présentations du Ministère de l'Energie et des Mines, des articles de presse et des documents publiés dans le site Web du même Ministère.

¹² Voir note de bas de page n° 7 ci-dessus.

niveau de la fiscalité, options de substitutions et/ou complémentarités entre énergies; compatibilité de notre modèle énergétique avec nos choix fondamentaux de société (décentralisation, aménagement du territoire, développement rural, participation des citoyens et des collectivités aux débats et aux choix énergétiques).

- garder toutes les options ouvertes sur le long terme : charbon, pétrole, hydraulique, gaz naturel, électronucléaire, etc. ;
- contribuer à la résolution de problèmes en relation avec l'environnement et le développement durable tels que la sécheresse, le dessalement de l'eau de mer et la déforestation, la réduction de l'émission de gaz carbonique à l'origine du réchauffement du globe, de plomb, de soufre, etc.

Pour relever tous ces défis, le gouvernement a élaboré et mis en place la stratégie énergétique dénommée Plan National d'Actions Prioritaires (PNAP) s'étalant sur la période 2008-2012.

2. Présentation sommaire du PNAP

Le PNAP arrive dans un contexte où le prix du pétrole dans le marché mondial a battu des records inégalables et où l'énergie devient de plus en plus cruciale pour le développement du pays, voire pour sa compétitivité internationale. Elle vient également à un moment où la fluctuation des prix sur ce marché rend difficile pour le gouvernement une gestion convenable des prévisions, d'où l'impact négatif de cette situation sur l'économie nationale (Le pétrole représente actuellement 30% des importations du pays).

Le PNAP s'inscrit dans une vision globale intégrée du développement du pays où l'énergie est considérée comme le pilier qui doit soutenir solidement l'édifice économique et social. Il vise d'abord à faire face à la crise énergétique mondiale, à réduire la dépendance du pays vis-à-vis de l'étranger, à rétablir un équilibre entre l'offre et la demande, à promouvoir l'efficacité énergétique, à encourager le recours aux énergies renouvelables, à renforcer la communication et la sensibilisation, etc.

Les mesures prises pour la mise en application du PNAP portent sur :

- le renforcement de l'interconnexion (Maroc-Espagne, construction d'une troisième ligne de 700 MW),
- la mise en place de capacités de production additionnelles (1068 MW supplémentaires sont prévus entre 2008 et 2010),
- les mesures spécifiques pour les clients utilisant la très haute et la haute tensions,
- la mise en place d'une tarification incitative et sociale,
- le contrat programme pour la gestion de la demande (État- Distributeurs),
- l'adoption du temps universel GMT + 1,
- les actions prioritaires pour la réduction de la consommation des produits pétroliers.

S'agissant de l'économie d'énergie, il est prévu qu'elle atteigne 15% l'horizon 2020 et ce, à travers un accroissement de l'efficacité énergétique, la réduction de la consommation d'électricité pendant la pointe, la modification des comportements dans les transports et la mobilisation des parties concernées par le biais de campagnes de sensibilisation et de communication. Dans la même optique, il est prévu le remplacement des lampes conventionnelles par 22 millions de lampes à basse consommation (Pendant la pointe, économie de 300 MW). Le même niveau d'économie pourrait être atteint à travers la tarification sociale et incitative. D'autres interventions au niveau de l'industrie, du transport, du bâtiment (Réforme du code du bâtiment, généralisation des chauffe eau solaires), de l'éclairage public, du temps universel, des audits énergétiques, etc. permettraient une économie de plus de 300 MW.

Quand à la réduction de la consommation des produits pétroliers, elle possible à travers le recours aux sources d'énergie alternatives, le rajeunissement du parc automobile, l'amélioration des services du transport public et de l'efficacité des véhicules, la gestion rigoureuse du parc automobile public, etc.

S'agissant du recours aux énergies renouvelables, le PNAP prévoit de porter la part de ces dernières dans le bilan énergétique à 10% et à 20% de la demande électrique à l'horizon 2012, le potentiel éolien immédiatement utilisable du pays étant estimé 6000 MW auxquels s'ajoutent les possibilités permises par le gisement solaire estimé quand à lui à 5KWh/m²/j. 500 MW de solaire pourraient être mobilisés d'ici 2015.

Sur le plan financier, le PNAP mobilisera 67 milliards de dirhams en investissement sur la période 2008-2012 avec 25 milliards provenant du secteur privé.

3. Les réalisations matérielles prévues

La construction ou le redimensionnement de cinq unités pour la production de 1068 MW supplémentaires sont programmées d'ici 2010. Il s'agit de :

- la station thermo solaire de Beni Mathar d'une capacité de 472 MW,
- la turbine à gaz de Mohammadia pour une capacité de 300 MW,
- le groupe diesel de Tan Tan avec 116 MW,
- le complexe hydroélectrique de Tanafnit El borj avec 40 MW,
- le parc éolien de Tanger avec 140 MW.